

PAPE

Vai mā

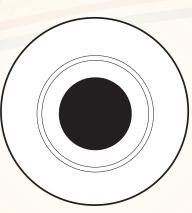
Pormat PDF intégrant les rapports d'activité 2008, 2009, 2009

PAPE

Vai mā









"ASSOUPLIR LES DATES BUTOIRS CONTENUES DANS LE CGCT POUR TENIR COMPTE DE LA RÉALITÉ POLYNÉSIENNE"

ABONNES APPOTABLE IN TIGIPAT EXPLOITAT APPOTATOL ES

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la mandature qui s'est achevée avec le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014, a été marquée pour les communes polynésiennes par de profondes et ambitieuses réformes dont les deux plus connues tiennent paradoxalement en quelques lettres : CGCT, FPC. Ces deux acronymes ont lourdement rythmé la vie de nos collectivités. Aujourd'hui pourtant, au moment même où nous publions ce rapport d'activité, il n'est plus question que de les aménager, voire assouplir les dates butoirs contenues dans le Code Général des Collectivité territoriale pour qu'elles tiennent compte de nos spécificités et de la réalité polynésienne, si différente de celle d'une commune métropolitaine. La crise économique et ses effets sur le FIP, la mise en œuvre des nouvelles compétences sont venues compliquer notre tâche.

Cette mandature de réforme, ainsi que de nombreux élus se plaisent à la nommer, je l'ai vécue comme maire de ma commune et non pas président du SPCPF, une responsabilité que je n'assume que depuis le 16 mai dernier.

Mais au titre de ce nouveau mandat, toujours maire de ma commune, je souhaite mettre en avant le travail d'équipe qui a caractérisé de mon point de vue cette période, et la méthodologie de travail qui est la marque du SPCPF. Comme c'est très souvent, voire toujours le cas, le travail que les élus municipaux ont mené pour faire aboutir ces réformes avec l'aide de leurs cadres et des techniciens du SPCPF l'a été de façon collective, sur l'ensemble des dossiers que nous avons traités. A titre personnel j'ai participé à plusieurs actions, dont la mise en œuvre de la fonction publique communale, et bien entendu le projet PAPE dont ma commune a mesuré la pertinence de l'approche méthodologique et les résultats qu'elle permet.

De ce travail vécu de l'intérieur et en tant que maire d'une commune rurale de l'archipel des Îles Sous Le Vent, je retiens quelques idées forces.

Pour ce qui concerne la fonction publique communale, le partenariat mené avec le CNFPT a permis de disposer de l'expertise d'un réseau, de l'ouverture vers des compétences dont nous ne disposions pas localement et qui ont facilité l'élaboration avec l'Etat et les partenaires sociaux d'un texte globalement satisfaisant, et adapté à nos réalités. Ce partenariat doit être poursuivi et développé, comme nous devons évidemment continuer de travailler en bonne intelligence avec d'autres partenaires institutionnels : Etat, Pays, AFD notamment pour approfondir nos relations.

Il me faut souligner la pertinence de la méthode de travail en « comité de pilotage ». Elle permet d'impliquer les élus municipaux et leurs cadres dans la définition de la politique, des orientations et des objectifs à atteindre, ces éléments étant ensuite validés par le comité syndical dans son ensemble au moment des discussions qui prennent place notamment à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Cette méthodologie nous l'avons également pratiquée à l'occasion de dossiers impliquant des communes non adhérentes au SPCPF, au nom de la nécessaire unité du monde communal polynésien.

Cette méthode a fait ses preuves, je m'attacherai à la poursuivre durant mon mandat. Enfin, et pour terminer ce propos introductif au rapport d'activité que vous tenez en main, permettez-moi également de souligner le travail du personnel technique du SPCPF, dont les pages ci-après témoignent de la qualité sans cesse renouvelée. Bonne lecture.

SOMMAIRE

I. SYNTHÈSE	1
I.1 UN BILAN DE LA MANDATURE	4 4
1.2 BILAN 2013	4
Modifier les critères d'attribution du FIP	5
II. LA PROMOTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE	4
	 6 6 6 6 6 7
2.1 BILAN DE LA MANDATURE	6
2.1.1 Le dispositif	6
2.1.2 Les actions	6
2.1.3 Synthèse chiffrée de la mandature 2008 /2014 2.2 BILAN 2013	6
2.3 CONCLUSION	7
	7
Les premiers concours de la fonction publique communale	/
III. LA FORMATION DES ÉLUS	
3.1 BILAN DE LA MANDATURE 2008-2014	8
3.1.1 Le dispositif	8
3.1.2 Les orientations et objectifs	8
3.1.3 La tonalité du mandat 2008-2014	8
3.1.4 Les temps forts en matière de formation des élus	8 O
3.1.5 Principaux chiffres de la mandature	9
3.1.6 Conclusion	
Élus et formateurs : de véritables ambassadeurs de la formation	9
L'intercommunalité dans tous ses états	10 10 10 10
3.2 BILAN 2013	10
3.2.1 Rappel des objectifs 3.2.2 La tonalité 2013	iŏ
À la découverte de structures intercommunales métropolitaines	11
Un séminaire décentralisé pour les élus municipaux marquisiens	
3.2.3 Le bilan 2013	12 13
Lancement du 1 ^{er} réseau professionnel d'élus municipaux	13
3.2.4 Le congrès des communes 2013	14
3.2.5 Bilan chiffré de l'année	14 14
3.2.6 Conclusion	14
Mettre en œuvre la Fonction Publique communale dans sa commune	15
IV. LA COMPÉTENCE RESTAURATION SCOLAIRE	16
4.1 BILAN DE LA MANDATURE	
4.2 L'année 2013	16 16
Nuku Hiva choisit l'affermage pour la restauration scolaire	16
Manihi, exemple pour les communes des archipels	17
La nouvelle cuisine centrale de Tubuai	18
V. LA COMPÉTENCE EAU POTABLE	
5.1 LE BILAN DE LA MANDATURE	20
5.2 LE BILAN 2013	20
5.2.1 Les points marquants	20
5.2.2 Le bilan 2013 par mission statutaire	20
Rurutu, Teva I Uta, Ua Huka et Ua Pou intègrent le projet PAPE	21 22 22 22 23
5.2.3 Le personnel de la compétence AEP	22
5.2.4 Missions des agents de la compétence pour 2013 5.2.5 Conclusions	22
5.2.5 Conclusions 5.3 Détail des projets réalisés en 2013 par mission statutaire	23
JME 2013 : Coopérer et informer sur l'adduction d'eau potable	26
De l'eau potable pour tous !	27
The state of the s	



VI. LA COMPÉTENCE INFORMATIQUE 6.1 BILAN DE LA MANDATURE 6.1.1 Tonalité et événements importants 6.1.2 Synthèse et bilan par projet 6.1.3 Chiffres clés 6.2 BILAN DE L'ANNÉE 2013 Vers l'informatisation de l'état civil 6.2.1 Tonalité et faits marquants en 2013 6.2.2 Synthèse et bilan par projet	28 28 28 28 28 29 29 29 29 29
6.2.3 Répartition des logiciels par commune et par type d'usage Modification des taux de CST	3 I 31
VII. LA COMPÉTENCE COMMUNICATION	32 32 32 32 32 35
VIII. LA GOUVERNANCE DU SPCPF 8.1 La définition des axes stratégiques 8.2 L'organisation de la Gouvernance	36 36 36
IX. LES RESSOURCES HUMAINES 9.1 Le contexte 9.2 LE BILAN PAR COMPÉTENCES 9.3 LES FAITS MARQUANTS EN 2013 9.4 L'impact sur le fonctionnement des services	38 38 38 39 39
X. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 10.1 BILAN FINANCIER 10.2 ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 10.2.1 Les recetites de fonctionnement 10.2.2 Les dépenses de fonctionnement 10.2.3 Évolution des résultats 10.3 ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 10.3.2 Les dépenses d'investissement 10.3.3 Évolution des résultats 10.4 Le compte de gestion du Trésorier des lles-du-Vent, des Archipels et des Australes 10.5 La trésorerie 10.6 La répartition par compétence, l'affectation du résultat	40 40 41 41 42 42 42 42 43 43
XI. DÉLIBÉRATION N° 1/2014/SPC DU 7 FÉVRIER 2014 APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION 2013 ET PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	46
YII COMMINIES ADHÉPENTES ALI SPOPE EN 2013	/I Q

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION COORDINATION DE LA RÉDACTION CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION PHOTOS IMPRESSION Jean Silvestro Ronan Gloaguen Cyclone Tahiti SPCPF Polypress Seripol

Le DVD qui est joint à ce document contient les rapports d'activité du SPCPF au format PDF pour les années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 ainsi qu'un extrait du DVD intitulé "De l'eau potable pour tous!"





1.1 UN BILAN DE LA MANDATURE

Le SPCPF a connu une mandature 2008-2014 riche et favorable, pour la structure comme pour l'institution communale dont elle défend les valeurs.

Ces bons résultats sont l'expression d'une réussite dans de nombreux domaines :

- Dossier Fonction Publique Communale (FPC): la mise en place de la réforme, avec l'apport incontournable du SPCPF en matière d'avis du monde communal et de propositions concrètes de rédaction des décrets et arrêtés a été un temps fort de la mandature. Cet apport indiscutable pour que les textes soient adaptés à la réalité du terrain polynésien s'est prolongé par la création maîtrisée du centre de gestion et de formation (CGF), outil immédiatement opérationnel en matière de formation, puis de recrutement des personnels (publicité de poste, concours);
- Consolidation du SPCPF: la création du CGF entraînant de facto vers celui-ci le transfert de la compétence formation des agents, le SPCPF se devait de réorienter ses actions et d'éviter un contrecoup financier. Cet écueil a été évité avec une réforme des statuts du syndicat, une augmentation de l'activité des compétences historiques et une transition réussie pour le personnel avec le transfert au CGF de 5 agents;
- Des compétences obligatoires confortées: la promotion de l'institution communale et la formation des élus sont devenus le cœur de l'activité du SPCPF. Ces compétences sont maintenant stabilisées, en moyens et en objectifs;
- Des compétences techniques optionnelles opérationnelles: les compétences eau potable (AEP), informatique et restauration scolaire ont réussi leur mutation, avec des missions redéfinies et un personnel adapté aux besoins. Ces compétences sont désormais dans des logiques de projets sur le long terme;
- Une communication enfin professionnelle: le recrutement du directeur de la communication, en donnant au SPCPF la compétence professionnelle nécessaire, a permis en 6 ans d'améliorer fortement son image, de permettre une présence forte du Président dans les médias et de proposer de nouveaux supports de communication adaptés aux différents publics et appréciés par eux.

Cette réussite globale a permis de renforcer la place des communes dans le monde institutionnel local et une meilleure compréhension des problématiques par les médias. Les communes aspirent à une meilleure reconnaissance, notamment par rapport aux partenaires historiques que sont l'État et le Pays. Cependant force est de constater que les relations avec ceux-ci sont restées mitigées, avec des fluctuations selon les dossiers à traiter.

Le SPCPF et le monde communal ont fortement progressé durant la mandature, mais les relations avec les partenaires sont restées hésitantes, non stabilisées. Le constat d'un manque de dialogue constructif et suivi a été souvent mis en ayant.

En conclusion, la principale réussite du SPCPF est la reconnaissance par les communes elles-mêmes du travail réalisé. Le SPCPF est prêt pour l'avenir.

I.2 BILAN 2013_

Le bilan de l'année 2013 est à l'image de la mandature :

- En matière d'actions et réalisations: le taux de réalisation est fort pour les compétences obligatoires et les compétences techniques ont été très régulièrement sur le terrain, au contact des communes;
- **Des actions symboliques :** l'ensemble des compétences a participé à la présence et la réussite du SPCPF :
 - **Un congrès des communes** marqué par une forte implication des élus et des cadres, réalisé en autonomie par rapport aux partenaires,
 - Un dossier FIP symbolique, avec une appropriation par le SPCPF et le monde communal de la problématique des critères de répartition et la reconnaissance par le conseil d'Etat du point de vue communal sur le mode de calcul de la quote-part des impôts à reverser au FIP.
 - Syndicat Mixte Ouvert pour le traitement des déchets : un accompagnement qui a permis de consolider la structure nouvellement créée et de préparer le processus de fusion / absorption avec la SEP,
 - **Un projet PAPE** qui s'est poursuivi, avec des résultats très probants pour les 6 communes partenaires depuis des années et l'extension du projet à 4 communes supplémentaires;



Modifier les critères d'attribution du FIP

Créé en 1972 et régi par l'article 52 de la Loi organique de 2004, le Fond intercommunal de péréquation (FIP), est le 1er instrument de financement des communes. Contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'une subvention du Pays aux communes, mais d'une participation du contribuable polynésien au service public communal.

- Ses ressources sont issues:

 D'une quote-part (17 %) des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget général de la Polynésie française.
- D'une subvention annuelle de l'État ;
- De la dotation territoriale pour l'investissement des communes (DTIC), réforme de la DGDE;
- Des reports de crédits.

Destiné aux communes et aux groupements de communes, sa gestion est confiée au Comité des finances locales (CFL). Co-présidé par l'Etat et par le Pays, le CFL est composé de huit représentants de l'Etat, deux représentants du gouvernement de la Polynésie française, deux représentants de l'Assemblée de la Polynésie françaises et dix maires issus des différents archipels, désignés par leurs pairs.

Première part du FIP et libre d'emploi, les dotations non affectées (DNA) sont versées aux communes selon deux enveloppes : les dotations non affectées en fonctionnement (DNAF) et les dotations non affectées en investissement (DNAI).

Cette part ne peut être inférieure à 70% des ressources admissibles au FIP, hors reports. Elle est répartie comme suit : 85% pour les DNAF et 15% pour les DNAI.

La dotation globale non affectée est calculée par commune selon des critères prédéfinis qui sont fixés par l'article R. 2573-45 du CGCT

- critères démographiques : population totale 40%, population scolaire 30%,
- critères physiques : superficie, dispersion d'une même commune sur plusieurs îles ou atolls, et éloignement par rapport à Tahiti, 30%. Le poids de ces critères a été fixé en 2006 par le CFL.

Lors de la phase de préparation du budget 2013 du FIP, il a été mis en évidence que le calcul des dotations non affectées (DNA) était réalisé depuis 2006 sans une application juridique sécurisée des règles fixées par la loi organique de 2004, et par le décret d'application n° 2005-1611. En particulier, les critères et clés de répartition qui devaient théoriquement permettre le calcul de ces DNA n'avaient jamais fait l'objet de véritable décision du comité des finances locales (CFL).

Devant cette situation, et pour éviter de faire perdurer des incertitudes juridiques, les élus communaux du CFL ont demandé au SPCPF, lors de la réunion plénière du 28 février 2013, de mettre en œuvre un processus, avec la mobilisation d'un groupe de travail d'élus, afin que des propositions concrètes à faire à l'ensemble des membres du CFL soient formulées avant la fin de l'année 2013.

Les actions suivantes ont alors été entreprises :

- La réalisation par une société spécialisée (le bureau d'étude FCL) d'un diagnostic de la situation et la formulation de propositions. Cette étude a été financée à 100% par l'agence française de développement. Elle a donné lieu à une mission fin juin à Tahiti et le rapport a été transmis le 11
- Réunion de présentation aux élus et cadres le 24 juillet 2013;
- Réunion d'un groupe de travail des cadres le 22 août 2013;
- Réunion d'un groupe de travail élus et cadres le 5 septembre 2013.

Les résultats du groupe de travail formé par les élus du monde communal ont été présentés au Hautcommissariat. A cette occasion les élus ont validé une nouvelle clef de répartition des critères d'attribution des DNA.

Deux objectifs ont guidé ces travaux : d'une part, la solidarité avec les archipels dotés d'une faible population et disposant de peu de ressources fiscales et, d'autre part, la nécessité de proposer des critères qui soient objectifs et mesurables.

S'agissant des critères de population, les élus proposent de retenir un taux de 51,8% pour la population totale et de 30% pour la population scolaire. En ce qui concerne les critères structurels :

Le critère de superficie serait affecté d'un taux de 7%, appliqué à la densité du territoire concerné ;

- Le critère dispersion serait pour sa part remanié un taux global de 2% puis une majoration progressive de 20 à 40%
- Le critère éloignement auquel on appliquerait un taux global de 4% avec des majorations progressives en fonction de la distance par tranches (de 0 à 350 km, 350 à 1000 km et plus de 1000 km).

Trois nouveaux critères sont proposés par les élus : - La gestion de l'électricité en régie communale avec un taux global de 1% et des coefficients dégressifs en fonction de la population;

- L'absence d'aéroport avec un taux global de 0,2% pondéré par la population de la commune ;
- Le coût du transport sur la base des tarifs de fret pour les matériaux de construction avec un taux global de 4%.

L'application de l'ensemble de ces critères conduit à une répartition par subdivision de - 1,85% (ISLV) à + 5,83 % (Marquises) avec des résultats par commune présentant de fortes disparités.

Pour atténuer les fortes évolutions des dotations de certaines communes par application de ces critères, les élus proposent un encadrement annuel des évolutions. A la faveur d'une augmentation des DNA du FIP dès 2014, un mécanisme de garantie et d'écrêtement serait institué afin de minimiser dans la durée les fortes baisses constatées pour certaines communes.

Ces propositions des élus sont assorties de diverses demandes et suggestions :

- Procéder à un recensement annuel de la population pour que le critère population soit représentatif chaque année de l'évolution réelle de la
- Que les données des critères structurels soient
- Étudier la prise en compte de la population scolaire du secondaire, ainsi que l'application de la carte scolaire;
- · Instaurer un fonds de réserve destiné à faire face aux baisses des dotations;
- Modifier l'article 52 de la loi organique pour prévoir notamment une présidence communale du FIP, un budget propre du FIP, un versement mensuel des dotations, une formule de révision et une définition claire et sans ambigüité de l'assiette du FIP.

Tout ce travail devra faire l'objet de décisions par les nouveaux élus du CFL en 2014.

- Le déploiement de nouveaux logiciels, notamment en matière de facturation et d'état-civil;
- L'initiation du **projet restauration scolaire**, grâce au recrutement d'un chef de projet et la mise en œuvre d'un partenariat avec la direction de la Santé.

Malheureusement, le constat demeure de la difficulté de travailler avec certains partenaires. Cela s'est traduit par la décision forte des élus du désir de l'organisation d'un congrès des communes 100 % communal, du dossier FIP où le dialogue avec le Pays suite à la décision du conseil d'État n'a pas abouti, et une rencontre avec le Ministre des Outre-mer enfin réalisée après plus d'un an de demandes de dialogue restées vaines.

Après le transfert du personnel au CGF, il était nécessaire de consolider la gestion des ressources humaines. Cela a été réussi avec 2 recrutements dans l'année. Aujourd'hui, l'équipe technique est stable et jeune, et constitue une assurance pour l'avenir. Le dossier sensible de l'intégration a abouti, permettant par la fonctionnarisation de tous les agents concernés, de s'inscrire dans la durée.

Au niveau financier, l'année se traduit par une bonne réalisation et une gestion saine. Aucune compétence n'est en déficit.

En conclusion, les conditions d'un bon passage à la prochaine mandature sont réunies.



LA PROMOTION A A RIE COMMUNALE

2.1 BILAN DE LA MANDATURE.

2.1.1 LE DISPOSITIF

La compétence « promotion de l'institution communale » est placée sous la responsabilité directe du directeur de la structure. Son rôle est de mobiliser les énergies en fonction de l'importance et du calendrier des projets.

L'exemple le plus symbolique en ce sens a été le recrutement, dans le cadre d'un détachement du CNFPT, d'un chef de projet Fonction Publique Communale (FPC) pour une durée de 4 ans. Cette ressource a permis de doter la compétence d'un projet très novateur pour les communes polynésiennes, et pour lequel aucune culture communale n'existait localement.

En s'inscrivant dans le temps, le chef de projet a permis de traiter le dossier dans tous ses aspects, en devenant le référent pour les communes et les partenaires institutionnels.

Cet exemple a souligné de fait l'intérêt pour la compétence de disposer de personnel de haut niveau sur le long terme, pour éviter une rupture dans le suivi des dossiers et surtout positionner le SPCPF, et donc le monde communal, comme un interlocuteur fiable et compétent.

Cette continuité a permis de mobiliser le monde communal, élus et cadres, afin que le travail réalisé et les avis rendus soient représentatifs de la réalité du terrain.

2.1.2 LES ACTIONS

La mandature a été marquée par le suivi de dossiers fondamentaux pour les communes. La réussite du travail mené, la présence et la représentativité du monde communal que cela a entraîné ont grandement participé à une évolution très positive de l'institution communale.

Pour le SPCPF, cela a conduit à un positionnement très porteur comme représentant des communes, interlocuteur des partenaires institutionnels.

On notera comme dossiers symboliques des actions menées, en plus de tous les avis rendus suite aux sollicitations des partenaires :

• La fonction publique communale : avec 377 participants, pour 1 851 heures de présence, la FPC a constitué le chantier prépondérant de la mandature. Cette mobilisation a permis de répondre aux demandes d'avis sur les textes, et même de participer activement à leur écriture. Enfin, on no-

tera l'accompagnement que le SPCPF a pu apporter à la création du CGF, par la gestion de la phase transitoire entre création et autonomie de cette structure, mais aussi par le transfert du personnel réalisé;

- Finances et fiscalité: avec 162 participants, pour 722 heures de présence, le SPCPF a été actif, avec la participation aux séminaires sur la fiscalité et bien évidemment la gestion du dossier du FIP, que ce soit sur le suivi des réunions annuelles, la défense des communes sur le mode de calcul et les propositions concrètes sur les critères de répartition des DNA. Le traitement de ce dossier a mis en évidence la difficulté existante en matière de dialogue avec le Pays;
- Création du syndicat mixte pour la gestion des déchets: avec 257 participants, pour 963 heures de présence, le dossier de la création de ce syndicat a fortement mobilisé en fin de mandature.

2.1.3 SYNTHÈSE CHIFFRÉE DE LA MANDATURE 2008 /2014

PARTICIPANTS	HEURES
474	2 577
236	1 243
83	663
198	829
991	5 312
	474 236 83 198

THÈMES DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	HEURES
Fonction publique communale (FPC)	377	1 851
Avis général du monde communal	75	1 014
Collecte et traitement des déchets aux IDV	257	963
Finances	162	722
Élaboration de documents	9	240
Évolution du SPCPF	23	223
Rencontres institutionnelles	37	130
Intercommunalité	23	69
Aménagement	20	68
Développement durable	4	16
Sécurité	4	16
TOTAL	991	5 312

Ces tableaux montrent l'importance du travail réalisé, mais aussi sa diversité, au-delà des 3 dossiers principaux évoqués ci-dessus.

2.2 BILAN 2013_

Du point de vue de la compétence promotion de l'institution communale, l'année a été marquée par 3 dossiers principaux :

Évolution du SPCPF: une mission du CNFPT a été organisée en début d'année, avec un objectif fort de préparer le changement de mandature et de faire un premier bilan des relations CNFPT / CGF / SPCPF après une année d'autonomie du CGF;



- Finances: un processus de travail a été mis en place pour proposer de nouveaux critères de répartition des dotations non affectées du FIP. Cette démarche a permis d'aborder plus largement les conditions de fonctionnement du FIP et du CFL et de positionner les communes sur le problème du reversement des dotations non versées suite au changement par le Pays depuis 2010 du mode de calcul de la quote-part des impôts devant alimenter le FIP;
- Déchets: la gestion administrative du SMO a été assurée par le SPCPF, ainsi que la poursuite de l'accompagnement en vue de la fusion / absorption entre le SMO et la SEP.

En matière de FPC, après toute la phase de mise en place de la réforme, il a été initié une démarche d'appui aux élus du conseil supérieur.

Enfin, le SPCPF a participé activement à la rencontre institutionnelle avec le Ministre des Outre-mer.

En matière de moyens pour la compétence, le recrutement d'une juriste a abouti, mais celui de chef de projet finances a échoué. Il a été décidé de reporter à la prochaine mandature la décision de confirmer ce poste et donc de recruter.

Le tableau ci-après donne les éléments chiffrés de l'année en nombre d'actions, stagiaires et coût (F CFP).

	PRÉVU	RÉALISÉ	TAUX DE RÉALISATION
Nb actions	13	16	123 %
Satgiaire	136	167	123 %
Heures	1046	810	77 %
Coût global	4 324 700	3 074 122	71 %

2.3 CONCLUSION

La compétence « Promotion de l'institution communale » est incontournable pour le SPCPF et le monde communal polynésien :

- En assurant la présence et la mobilisation de l'institution communale sur les dossiers importants ;
- En jouant un rôle fédérateur, en étant un facteur de l'unité communale.

En ayant augmenté ses moyens humains, elle possède aujourd'hui une capacité intéressante pour agir dans l'intérêt communal et garantir un suivi des dossiers fondamentaux pour l'institution.

On notera enfin que son rôle en matière de finances et fiscalité constitue un enjeu majeur. En ce sens le recrutement d'un chef de projet finances devra faire l'objet d'une décision après le renouvellement des équipes municipales.

Bien entendu, cette compétence doit être en phase avec les orientations politiques. La nouvelle mandature qui s'annonce va entraîner un débat sur les objectifs d'actions avec les nouveaux élus. Pour l'équipe technique, il y a donc une nécessité de prévoir un transfert des dossiers et des enjeux à la nouvelle équipe.

Le message, voulu par les élus de la mandature actuelle, de préservation et de consolidation de l'unité du monde communal face aux autres institutions devra donc être relayé.

Les premiers concours de la fonction publique communale

Le SPCPF oeuvre pour la mise en place de la fonction publique communale (FPC depuis 2005). Avec l'organisation des premiers concours d'accès à la fonction Publique communale, cette réforme est totalement opérationnelle. Les textes de la FPC prévoyaient la création d'un centre de gestion et de formation (CGF) chargé de la formation des agents et de l'organisation des concours. Le 1er janvier 2012, le SPCPF a transféré sa compétence « formation des agents » au CGF.

Si la majeure partie des arrêtés d'application de la FPC sont entrés en vigueur le 1er aout 2012, il manquait encore les textes relatifs aux programmes des concours pour que le CGF puisse organiser les premiers concours. Ces arrêtés ont été publiés le 11 avril 2013 au journal officiel de la Polynésie française.

Le même jour, le Président du CGF prenait un arrêté pourtant ouverture de concours externe pour les cadres d'emplois maîtrises (catégorie B).

28 postes dans la spécialité administrative, 16 postes dans la spécialité technique, 2 postes dans la spécialité sécurité publique et 1 poste dans la spécialité sécurité civile ont été ouverts.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 19 septembre. Plus de trois mille candidats s'y sont présentés.

Les épreuves d'admission ont eu lieu en novembre, permettant avant la fin de l'année la diffusion de la première liste d'aptitude de la FPC.

LA FORMATION DES ÉLUS

3.1 BILAN DE LA MANDATURE 2008-2014

3.1.1 LE DISPOSITIF

- 1 chef de projet : directrice adjointe,
- 1 responsable sur secteur spécifique et intervenant occasionnel : le directeur,
- Une équipe de 9 formateurs élus,
- Des partenaires : CNFPT, CGF et l'UPF (conventions annuelles).

3.1.2 LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Fixés par le comité syndical sur proposition des comités de pilotage

- Mettre en place les formations permettant de réussir la réforme (CGCT, FPC...);
- Mettre en place des formations permettant d'acquérir les connaissances nécessaires sur les fondamentaux du système communal et du fonctionnement des institutions;
- Renforcer la complémentarité élu / agent ;
- Initier et développer des actions permettant de mieux appréhender l'actualité des communes (foncier, funéraire, mode de gestion, sécurité, intercommunalité....).

3.1.3 LA TONALITÉ DU MANDAT 2008-2014

- Un renouvellement important des conseils municipaux se traduisant par une nouvelle gouvernance avec 64 % de nouveaux élus, la mise en place de la parité et entrée de l'opposition dans les conseils municipaux;
- Une mandature de réforme qui s'impose dans les programmes et les organisations des communes : CGCT, FPC, compétences environnementales transférées aux communes avec dates butoirs (eau, assainissement et déchets), intercommunalité nouvelle (communauté de communes);
- Une crise économique mondiale qui impacte le territoire par la raréfaction des moyens financiers;
- Un contexte institutionnel et politique local en crise (plusieurs changements de gouvernement) provoquant une instabilité chronique et des difficultés financières accrues pour les communes.

3.1.4 LES TEMPS FORTS EN MATIÈRE DE FORMATION DES ÉLUS

Le séminaire d'accueil des nouvelles équipes et les séminaires intra des conseils municipaux ont permis aux nouveau élus, au regard de l'importance du renouvellement des conseils municipaux, d'acquérir les premières bases des fondamentaux de la gestion communale et de découvrir l'offre de formation spécifique qui leur est destinée;

- La Fonction Publique Communale (FPC) est résolument le grand chantier de la mandature avec un déploiement important de la formation pour les élus pour ce dossier;
- Les actions mixtes à travers le partenariat SPCPF/CGF: le travail de fond mené sur le binôme élu/cadre initié par le SPCPF s'est poursuivi dans le cadre du partenariat avec le CGF, témoignage de la cohérence recherchée en matière de formation;
- Les rencontres des Collectivités d'Outremer organisées par le CNFPT tous les 2 ans depuis 2009 constituent un véritable espace de partage et une ressource riche de pratiques et d'expériences;
- Les congrès des communes organisés par le SPCPF ont marqué la mandature car particulièrement fédérateurs. Ils témoignent de la cohésion et de l'unité du monde communal et participent au positionnement institutionnel des communes;
- Un pool d'élus formateurs SPCPF qui apporte un appui pédagogique notamment sur les congrès et les formations sur la FPC;

"La Fonction Publique Communale (FPC) est résolument le grand chantier de la mandature."

• Une professionnalisation des outils et supports pédagogiques avec l'appui du département communication sur la formation et les congrès: Le document bilingue, le lexique bilingue et le dépliant informatif sur la formation des élus ont constitué des supports qui ont rencontré un vif succès auprès des élus. Le document bilingue reste l'inconditionnel « document de chevet » apprécié des élus car accessible dans les deux langues et à tout profil d'élu. Les différents supports de communication élaborés spécifiquement pour la manifestation ont fait du congrès un véritable espace démontrant l'unité du monde communal à la fois pour les participants et en termes d'image projetée vers la population à travers les médias.



Élus et formateurs: de véritables ambassadeurs



de la formation













Depuis plusieurs années, le a choisi de mettre en place un réseau d'élus formateurs pour animer des formations pour lesquelles l'expertise sur certains domaines et le retour d'expérience de l'élu sont indispensables. Repérés par le SPCPF puis formés à la pédagogie pour adulte, ils sont régulièrement amenés à pratiquer et étroitement associés à la conception de formations, séminaires, et tout spécialement au moment du congrès des communes.

Les élus formateurs se réunissent régulièrement au SPCPF afin faire un bilan des actions terminées, de définir et d'élaborer leurs travaux sur les actions et les formations prévues pour l'année.

Ces élus sont les ambassadeurs

communaux de la formation.

En 2013, ils ont notamment consacré un temps de travail à la préparation des rencontres des collectivités territoriales d'Outremers qui se sont déroulées à Angers du 3 au 7 juin 2013 sur le thème de «l'emploi public local au service de développement des territoires». Le groupe de travail a également continué activement à la préparation du congrès des communes.

Les participants se sont aussi penchés sur la préparation des «séminaires intra» de 2014. Ces séminaires seront proposés aux nouveaux élus après les prochaines élections municipales. Ils ont pour objectif de présenter et accompagner les nouveaux conseils municipaux dans leurs nouvelles fonctions.

La disponibilité et l'investissement personnel de l'élu formateur dans les travaux et groupes de travail est un réel enjeu de réussite pour les actions et les formations proposées par le SPCPF.

3.1.5 PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA MANDATURE

GLOBAL	PARTICIPANTS	HEURES
Maires	971	11 424
Adjoints	1 439	17 090
Conseillers municipaux	1 087	12 866
Autres (ex :directeurs de cabine	et) 197	2 304
TOTAL	3 694	43 684

Soit 6 jours de formation/élu en moyenne

	TYPE D'ACTIONS	PARTICIPANTS	HEURES	DONT PARTICIPANTS	FPC Heures
	Fondamentaux Fonctionnement de la commune, comptabilité, responsabilité des élus	1 062	8 947	581	2 318
	Formation classique Petit groupe d'élus en salle	665	7 080	84	841
	Séminaires mixtes 20 à 25 participants (élus et cadres) d'une même commune	989	8 752	354	1 <i>797</i>
	Congrès	<i>7</i> 35	16 786		
	Formation à la pédagogie Consolidation des connaissar des formateurs-élus	nces 48	746	14	107
	Projets internes Comité de pilotage des élus pour élaborer des bilans et mener une réflexion sur des activités à mettre en œuve préparer le congrès des commu	195 re,	1 373		
Ì	TOTAL	3 694	43 684	1 033	5 063

3.1.6 CONCLUSION

Une mandature de gestion des réformes par les communes a donné une tonalité spécifique au plan de formation

Le SPCPF a su adapter continuellement son offre, bénéficiant d'une bonne notoriété et d'une proximité renouvelée avec les communes. Il semble important de retenir que les opérations qui sont particulièrement bien accueillies sont celles qui se déroulent dans les archipels ou qui répondent à une actualité communale.

L'enjeu pour la prochaine mandature sera d'accompagner les conseils municipaux dans l'élaboration d'un plan de formation en adéquation avec leurs projets.



3.2 BILAN 2013_

3.2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS

2013 a été consacrée à développer des modalités formatives différentes pour privilégier la proximité et l'échange entre et avec les communes :

- Poursuivre l'accompagnement des élus dans la mise en place de la FPC par des formations leur permettant d'appréhender au mieux leur rôle dans le cadre de l'intégration ou le recrutement par exemple,
- Renforcer les actions de proximité (organiser des actions spécifiques pour les archipels, proposer des actions intra dans les communes);
- Organiser des actions spécifiques pour les élus délégataires permettant de développer les réseaux sur des thématiques spécifiques;

"2013 a été consacrée à développer des modalités formatives différentes."

- Organiser des actions en corrélation avec les chantiers lancés dans le cadre de la compétence promotion (FPC, finances ou intercommunalité par exemple);
- Organiser un congrès des communes (ou congrès du Pacifique) avec un thème exclusivement communal comme par exemple le bilan de la mandature pour les communes.

3.2.2 LA TONALITÉ 2013

Un programme de formations résolument tourné sur la FPC et l'intercommunalité ont constitué la tonalité 2013.

Des modalités formatives innovantes ont permis d'atteindre un public peu touché par les formations classiques (séminaire spécifique archipel comprenant 2 jours de formation FPC et 3 jours de séminaire sur thèmes d'actualité) et la mise en place d'un réseau professionnel d'élus sur le thème de l'éducation.

L'intercommunalité dans tous ses états

À la demande du SPCPF, une mission exploratoire sur l'intercommunalité en Polynésie française s'était déroulée en septembre 2012, pilotée par deux experts du CNFPT. Dans la continuité de cette mission, le SPCPF organisait un séminaire complet sur cette question les 14 et 15 février 2013.

Cette opération à laquelle ont participé une trentaine d'élus et de cadres a permis de mettre en évidence les points suivants :

L'INTERCOMMUNALITÉ : UNE RÉALITÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Dans les faits (11 structures intercommunales) et dans les esprits, avec une représentation cohérente de cette structure chez les participants au séminaire.
- De l'enthousiasme chez les acteurs, mais aussi du réalisme sur les échecs du passé (SITOM).
- Pas de modèle unique. L'intercommunalité est multiforme: 7 syndicats mixtes, 2 syndicats de communes, 2 communautés de communes.
- Des motivations diverses : eau, déchets, développement économique, quête identitaire (..) ou encore une obligation (SMO).

UN CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER CONTRAIGNANT

- Un montage juridique complexe avec les différentes formes possibles (SIVU, SIVOM...), les différentes compétences (obligatoires, optionnelles, facultatives), le périmètre, le rôle de l'administration de l'État.
- Le CGCT, le statut de 2004, la clause générale de compétence et ses interprétations.
- La nécessité d'un contexte financier favorable, la bonne santé budgétaire des communes concernées.

UNE AVENTURE HUMAINE

- Un réel engagement des porteurs du projet, qui nécessite une implication sans faille.
- Le dépassement de soi, des différences des uns et des autres, et notamment des clivages politiques.
- Un parcours du combattant valorisant, très satisfaisant au bout du compte quand le projet aboutit enfin.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Un vrai projet concret ou en voie de concrétisation, une vision claire.
- Une grande force de conviction des acteurs, un engagement total des porteurs du projet.
- Une bonne information des élus des conseils municipaux concernés, et des usagers.
- Savoir partager avec les autres.
- Une bonne gouvernance.
- Une bonne complémentarité et une vision partagée avec le Pays sont indispensables.

En conclusion, il apparaît que construire et faire vivre une structure intercommunale constitue un vrai challenge, mais est aussi vécue comme une opportunité formidable d'apporter la démonstration de la capacité de dépassement des individus et des clivages politiques au nom de l'intérêt général.





À la découverte de structures intercommunales métropolitaines

Dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre de l'intercommunalité proposé par le SPCPF aux communes de Polynésie française, une mission d'étude a été organisée avec le concours du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en septembre. Une délégation de 12 élus et cadres communaux s'est déplacée sur Angers et sa région pour visiter trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) différents qui interviennent dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets.

L'objectif du déplacement consistait à mieux connaître et comprendre les organisations, mode de fonctionnement et de gestion des EPCI métropolitaines afin de mieux identifier les enjeux liés à la mise en œuvre de dispositifs intercommunaux en Polynésie française.

Cette mission s'est inscritet dans une démarche qui a débuté en 2012 avec la réalisation d'un état des lieux de l'intercommunalité en Polynésie française puis un séminaire visant à présenter aux communes les différents outils pouvant être utilisés pour mutualiser les moyens dans le cadre des projets.

Conduite par Béatrice Vernaudon, membre du Bureau syndical du SPCPF et maire de Pirae, la délégation d'élus et de cadres des collectivités d'Uturoa, Tumaraa et Taputapuatea (communauté de communes Hava'i), Mahina, Ua Pou (CODIM), du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Tuamotu-Gambier (SIVMTG) et du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des déchets (SMO) s'est rendue dans plusieurs collectivités différentes :

- La communauté d'agglomération de Niort sur le thème de l'assainissement. Présidée par Mme Geneviève Gaillard (Maire de Niort) et créée en 2000, cette structure compte 29 communes, plus de 100 000 habitants, et doit évoluer à 45 communes en janvier 2014,
- Le syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la région de Noyant pour l'Eau.
 Créée en 2000 et présidée par M. Rémi Chevalier (Maire de Broc), cette structure compte 13 communes pour 4 973 habitants desservis.
- La communauté de communes de Loire Aubance pour les déchets. Créée en 2005, présidée par Gautier Robert (Maire de Juignésur-Loire) cette structure comporte 14 communes pour 17 593 habitants.

Cette mission d'étude a permis aux élus et aux cadres communaux de mieux comprendre les enjeux du développement de l'intercommunalité en Polynésie française, notamment en matière :

- d'exercice de compétences. S'agit-il d'exercer tout ou partie d'une compétence transférée par le Pays ?
- de gouvernance. Comment instaurer un climat de confiance entre l'EPCI et les communes?
- de gestion. Mettre en place des plans pluriannuels, équilibrer la mise en régie et la délégation de service public
- et enfin de moyens : ingénierie, juridique, financier.

Dans un contexte ou les moyens financiers mais aussi juridiques (évolution nécessaire de la législation) et techniques (technicité et expertise des agents) constituent le principal enjeu de développement, les communes polynésiennes doivent être force de proposition auprès de leurs partenaires (l'Etat et le Pays) afin de pouvoir mettre en place des dispositifs adaptés et performants.

Cette mission a donné lieu à un séminaire d'information et de réflexion avec l'ensemble des communes et groupement de communes en octobre.



Les élus et les cadres de la délégation polynésienne avec leurs homologues métropolitains



Un séminaire décentralisé pour les élus municipaux marquisiens

Le premier séminaire décentralisé du SPCPF dans les archipels s'est déroulé à Hiva Oa dans l'archipel des Marquises. Au menu des journées de travail, des thèmes qui avaient été déterminés par les élus eux-mêmes : la mise en œuvre de la Fonction Publique Communale, le foncier, la question de la production et la distribution d'eau potable dans le cadre du CGCT, le traitement des déchets et le FIP.

Pendant cinq jours fin septembre, une trentaine d'élus dont quatre maires de l'archipel ont été réunis à Atuona. Le SPCPF était représenté par son président, M. Teriipaiatua Maihi, son directeur Jean Silvestro. Deux élus formateurs, M. Bruno Sandras et Mme Bellinda Richerd-Bam-

bridge, deux collaborateurs du SPCPF dont la nouvelle juriste, Melle Manava Laborde, ainsi que M. Christophe Valadier, directeur du statut au sein du centre de gestion et de formation (CGF) complétaient la délégation.

Les deux premiers jours du séminaire ont été consacrés au premier thème abordé, la fonction publique communale. L'explication de la nouvelle réglementation et l'exemple d'une intégration réussie développée par Temaeva Bonno, DRH de la commune de Nuku Hiva a permis d'entrer dans le vif du sujet de manière très concrète. Le travail en ateliers et les restitutions en séances plénières ont permis d'aborder dans le détail les interrogations des élus sur les nouveaux textes et sur le processus d'intégration des agents des communes à la FPC.

Le troisième jour a été tout d'abord consacré à un exposé sur le FIP et la révision de ses critères d'attribution, un chantier initié par le SPCPF. Les élus ont ensuite été conviés à visiter des installations de la commune de Hiva Oa (atelier communal, usine de concassage) sous la conduite du maire M. Etienne Tehaamoana, et puis à un déplacement dans l'île voisine de Tahuata à l'invitation du Tavana Félix Barsinas. Un grand kaikai a rassemblé les élus dans le village de Motopu, situé sur la côte Est de l'île.

Le thème du foncier a mobilisé les élus une grand partie de la quatrième journée du séminaire. Ils ont mesuré la complexité des textes applicables, les situations auxquelles sont confrontées les communes et les processus légaux, dont l'expropriation, pour solutionner les problèmes d'accès aux emprises foncières nécessaires aux municipalités pour assumer leurs missions de service public. Gérer les déchets ménagers, les collecter, les entreposer, les traiter, est désormais une obligation pour les communes. Pour celles des archipels éloignés cela constitue un vrai défi, notamment pour transporter les déchets recyclables vers Tahiti. Sur la stratégie suivie par le pays et sur les aides disponibles dans ce domaine, les élus ont pu interroger M. Engel Reygadas, conseiller technique au ministère de l'environnement.

La matinée du dernier jour a permis d'aborder le dernier sujet : la production et la distribution d'eau potable, autre défi des communes Marquisiennes.

Les sujets traités au cours de ce séminaire ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des élus municipaux. En conclusion, ils ont déclaré avoir une "meilleure vision de leur fonction d'élu» en ayant pu obtenir des intervenants au séminaire des réponses significatives à leurs questions.



Les élus municipaux Marquisiens et les intervenants au séminaire réunis pour la traditionnelle photo de groupe à l'issue des cinq jours de travail.





Le 21 mai le SPCPF lançait son premier «réseau professionnel» d'élus municipaux. Il s'agit d'une modalité formative nouvelle pour les élus, même si on peut dire qu'elle existe de manière implicite et moins formelle avec les nombreux groupes de travail que le SPCPF a coutume d'organiser.

L'objectif est bien entendu de parfaire ses connaissances, d'être au fait des évolutions, mais aussi d'échanger sur les pratiques et tirer bénéfice des expériences des autres. Au fil des rassemblements, le groupe s'auto alimente, s'enrichit : il est alors installé et opérationnel. Il peut, selon l'implication et les motivations de ses acteurs, devenir force de proposition non négligeable pour l'ensemble des communes.

L'animation du réseau a été assurée par le SPCPF, mais il est envisageable que les élus se l'approprient pour à terme fonctionner en totale autonomie et ne sollicitent le SPCPF que seulement comme ressource ou appui technique.



Les élus membres du premier réseau protessionnel

Le thème choisi pour ce 1er réseau était « L'éducation ou comment la commune peutelle apporter sa contribution en matière d'éducation », sachant qu'il s'agit d'une compétence du Pays.

16 élus représentatifs des archipels, chargés de ce dossier dans leur commune, ont consacré cette 1^{re} rencontre à dresser un état des lieux des actions mais aussi des difficultés rencontrées.

Les échanges et débats issus ont souligné les difficultés à appréhender les niveaux d'intervention

de la commune et parfois même son domaine de compétence en matière de restauration scolaire, de transport, de sécurité, de gestion du personnel dans les écoles... L'origine du financement et son utilisation à également suscité l'intérêt du groupe, constituant les thèmes traités au cours du regroupement suivant de juin 2013 :

- Les champs et limites d'intervention de la commune, sa responsabilité (Les textes de références).
- Les sources de financement (FIP, dotations) de ce poste.

Enfin l'année a été orientée sur l'échange et le retour d'expérience avec la participation d'élus aux rencontres COM du CNFPT, au dernier congrès des communes de Polynésie française et en mission d'étude technique sur l'intercommunalité.

3.2.3 LE BILAN 2013

- Une participation constante et efficace des élus, concernés et impliqués dans leur formation;
- Réalisation à 100 % du programme de formation FPC pour mieux appréhender le rôle des élus dans le processus d'intégration et de recrutement;
- Mise en place et installation du réseau professionnel d'élus délégataires sur le thème de l'éducation permettant le brassage d'expérience. Une modalité formative nouvelle mise en place à titre expérimental et réussie avec 3 rassemblements;

- Le séminaire archipel des Marquises a permis d'organiser une opération en corrélation avec l'actualité de l'archipel (FPC, foncier, développement économique...);
- Le thème de l'intercommunalité a été largement exploité en 2013 (3 actions dont un séminaire non programmé).
 La création de 2 communautés de communes sur la mandature a constitué un appui pédagogique pour la mise en place d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'intercommunalité;
- Des opérations comme les rencontres COM permettent de mesurer les avancées et les freins institutionnels, économiques ou structurels au développement des communes polynésiennes;
- Les actions classiques ont bien fonctionné (bonne participation en général) car répondant à un besoin d'actualité (foncier, funéraire) et adaptées à la période de fin de mandature;



- Le SPCPF compense encore l'absence d'organisation des inscriptions des élus en formation (relances, contacts individualisés nécessaires);
- 2 séminaires archipels annulés : candidatures insuffisantes d'une part et à la demande des élus eux-mêmes d'autre part;
- Les élus formateurs très impliqués (FPC, congrès, programme 2014). Il faut cependant noter les difficultés à les mobiliser, à cause notamment de l'absence de statut de l'élu formateur agent du Pays;
- L'accompagnement du service communication a été constant, efficace et novateur :
 - sur le congrès : supports, plan média, actes appréciés des congressistes ;
 - les supports liés à la formation des élus : originalité du « catalogue » de formations 2013.

"Le congrès des communes, spécifique à la fin de mandature, a permis de positionner définitivement les communes dans le paysage institutionnel."

3.2.4 LE CONGRÈS DES COMMUNES 2013

La manifestation été une opération spécifique et sensiblement différente des années passées qui a donné de bons résultats. On peut retenir tout particulièrement :

- La pertinence du thème « bilan de la mandature » dans un contexte de lourdes réformes et de manque de moyens ;
- Une opération 100 % communale qui a bien fonctionné

- (valorisation des archipels, expositions communale, débats constructifs entre élus municipaux, élus formateurs très impliqués, moteurs et animateurs);
- Le Président du SPCPF reconnu pour sa neutralité et son implication à promouvoir le monde communal (bilan positif de son action sur la mandature).

3.2.5 BILAN CHIFFRÉ DE L'ANNÉE

	PRÉVU	RÉALISÉ	TAUX DE RÉALISATION
Nb actions	19	1 <i>7</i>	89 %
Participants	443	412	93 %
Heures	8 843	7 138	81 %
Coût global	28 429 900	29 561 349	104 %

3.2.6 CONCLUSION

Le programme 2013 s'est bien déroulé globalement avec une offre de formation qui a privilégié la proximité avec les communes autour du partage d'informations et du retour d'expérience. L'accompagnement des élus dans le cadre de la mise en œuvre de la FPC est resté une priorité absolue compte tenu des enjeux.

Le succès des actions réalisées en corrélation avec les chantiers traités au sein de la compétence promotion (intercommunalité notamment) témoigne du lien et de la cohérence à entretenir entre ces deux missions.

Le congrès des communes, spécifique à la fin de mandature, a permis de positionner définitivement les communes dans le paysage institutionnel local comme le partenaire qui compte dans le développement de la Polynésie française. Cet évènement constitue réellement une opération à succès qui valorise les communes et le SPCPF.

2014 constituera le point de départ d'un nouveau cycle de formations qui devra tenir compte du taux de renouvellement dans les conseils municipaux. Les fondamentaux de la gestion communale et le renforcement des formations sur les domaines d'actualité seront une priorité.



Mettre en œuvre la Fonction Publique communale dans sa commune

Les élus ont pris conscience de leur rôle de décideur tout au long du processus d'intégration dans la FPC



Les 25 et 26 juin s'est déroulée la deuxième session de formation sur l'application de la Fonction Publique Communale (FPC) pour les élus communaux. Cette action avait pour but d'informer les élus municipaux et de leur donner les éléments nécessaires à l'application d'une réforme récente dans leur collectivité. 14 participants issus des archipels des îles du vent et des Tuamotu Gambier ont bénéficié des interventions du directeur du SPCPF, de deux élus formateurs et des représentants du Centre de Gestion et de Formation (CGF).

Organisée pour être très concrète, cette formation visait à faire découvrir aux participants la nouvelle réglementation en mettant l'accent sur les changements à mettre en œuvre et notamment le passage d'une gestion du personnel de droit privé à une gestion de droit public. Tout au long de la session la priorité a été mise sur les enjeux de l'intégration et le délai de 2 ans qui reste aux communes pour opérer l'ensemble des actions à mener dans ce cadre. Pour illustrer cette phase importante de la mise en œuvre de la FPC, le témoignage de la commune de Nuku Hiva a été apprécié.

Cette commune a en effet été la première a avoir terminé le processus d'intégration de son personnel. Cette contribution a permis aux élus de découvrir une application concrète des enseignements vus au cours de la formation et a permis de dédramatiser cette étape de la FPC

Les intervenants ont donné aux élus les clés pour que la FPC soit perçue comme un véritable outil de gestion du personnel permettant de professionnaliser les recrutements au sein des communes et d'accompagner les nouveaux fonctionnaires tout au long de leur carrière par le biais de la formation et de la mobilité.

L'action s'est achevée par une visite des locaux du CGF et une présentation des missions de l'établissement aux participants.

À l'issue de la formation, les communes présentes (Fakarava, Mahina, Paea, Papara, Papeete, Pirae, Punaauia, Rangiroa, Taiarapu-Est, et Tatakoto) ont estimé avoir une meilleure perception du niveau d'implication des élus dans la mise en œuvre de la FPC. Les élus ont pris conscience de leur rôle de décideur tout au long du processus d'intégration et leur mission d'accompagnement des agents dans cette mutation importante de leur statut. Ils ont également noté une meilleure connaissance du rôle du CGF, surtout connu pour sa mission de formation des agents communaux.





Lors de ce mandat, cette compétence a accompagné les communes dans leurs projets de construction des infrastructures destinées à la restauration scolaire et à la mise en place du service dans la commune, sur sollicitation de celles-ci.

4.1 BILAN DE LA MANDATURE_

En 2010, un tournant radical a été pris, pour devenir force de proposition et non plus se restreindre à mener des actions ponctuelles. Le projet « Restauration scolaire dans son ensemble » entrepris dans 4 communes illustre ce changement.

Cette action a permis de constater les besoins dans leur ensemble dans les communes concernées. Il s'en est suivi un accompagnement administratif et technique pour la construction des cantines scolaires des îles de Ahe et de Manihi, ainsi que pour la commune de Nuku Hiva, pour le changement de son mode de gestion.

En 2011, les cantines ont été inaugurées, et elles sont aujourd'hui totalement opérationnelles. Pour la commune de Nuku Hiva, la procédure de consultation pour trouver un délégataire a été menée. Son objectif était d'identifier un partenaire qui aurait les capacités de gérer efficacement, notamment sur le long terme, le service de restauration scolaire. Malheureusement infructueuse, la démarche a été relancée en fin 2013.

En 2012, les élus ont exprimé la volonté de conserver la compétence restauration scolaire et de lui accorder les moyens nécessaires au développement d'un projet d'amélioration global pluriannuel. Les communes souhaitent en effet continuer de participer à l'effort en matière de santé publique en luttant contre les maladies non transmissibles liés à l'alimentation, un véritable fléau en Polynésie française.

Le poste de chef de projet restauration scolaire a ainsi été créé, avec une embauche effective le 1^{er} juillet 2013.

4.2 L'ANNÉE 2013.

L'année 2013 a donc été marquée par ce recrutement qui a nécessité une période de transition :

- prise de fonction du chef de projet,
- passation des dossiers en cours,
- missions de prospection sur le terrain.

Nuku Hiva choisit l'affermage pour la restauration scolaire

Dans le cadre de sa compétence en matière de restauration scolaire, le SPCPF réalise des études, accompagne et conseille les communes pour les établissements du premier degré. A la demande de la commune, le SPCPF a réalisé le cahier des charges puis financé une étude générale sur la restauration scolaire de Nuku Hiva. L'objectif annoncé de la commune était d'assurer au mieux sur le long terme l'exploitation de la nouvelle cuisine centrale mise en service en août 2012.

A la suite de cette étude, la commune a demandé au SPCPF de poursuivre son action pour l'accompagner dans la mise en place de la gestion du service de restauration scolaire.



La restauration scolaire du premier degré est une compétence assurée par les communes.

La commune ayant déjà construit et équipé tous les locaux, acheté le matériel et le mobilier nécessaire, la délégation de service public qui a été choisie est un affermage.

L'affermage est le contrat par lequel une entreprise s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le financement des ouvrages est à la charge de la personne publique mais le contractant (l'entreprise) peut parfois participer à leur modernisation ou leur extension.

Dans le cas de Nuku Hiva, les objectifs principaux de la commune sont d'assurer l'organisation du service sur le long terme, d'améliorer la qualité des repas en mobilisant au mieux les produits frais locaux, mais aussi de limiter les coûts en permettant l'exploitation de ses équipements pour la production de repas destinés aux autres écoles de l'île, notamment les écoles privées et le collège.

La commune de Nuku Hiva avait donc lancé en début d'année un avis d'appel à candidature pour la gestion par voie d'affermage du service de restauration scolaire de la commune.

Après réception des dossiers de candidature, la commission de délégation de service public de la commune, en présence du SPCPF, a sélectionné les candidats admis à soumissionner. Un dossier de consultation élaboré par le SPCPF a été envoyé par la commune. Les candidats devaient alors proposer une offre sous pli fermé en conformité avec le cahier des charges qui leur avait été transmis.

Ces offres ont été dépouillées par la commission de délégation de service public en présence du SPCPF, puis ensuite analysées afin de permettre au maire et au conseil municipal de choisir le délégataire.

Le transfert au délégataire s'est effectué en juillet 2013, pour une mise en œuvre concrète au bénéfice des élèves de l'ensemble de la commune pour la rentrée scolaire d'août 2013.



La commune de Manihi a souhaité apporter un service de plus à ses administrés en mettant un place un service de restauration scolaire. En 2011, la commune a sollicité le SPCPF pour la réalisation d'une étude afin d'optimiser son futur service de restauration scolaire.

Le chef de projet restauration scolaire s'est rendu sur l'île de Manihi pour aller à la rencontre des élus et des agents communaux et faire un point de situation après deux ans d'exploitation. Cette mission sur site a permis de faire un point sur le fonctionnement de la cantine scolaire mais également de dégager des pistes d'amélioration globale pour l'ensemble des communes.

BILAN D'EXPLOITATION POUR LA COMMUNE

La commune s'est rendue compte que la restauration scolaire nécessitait des compétences administratives et techniques spécifiques. Malgré tout, la bonne volonté des agents en poste et leur travail d'équipe permet de servir des repas chauds aux enfants de l'île 3 fois par semaine.

Un contexte difficile

Manihi n'échappe pas à la crise économique. De nombreux habitants se sont retrouvés sans emploi à cause de la fermeture de l'hôtel et de la baisse d'activité de la perle. Cet exode vers Tahiti explique la baisse annuelle du nombre de demi-pensionnaires de la commune.

Le mode de gestion

Chaque mode de gestion a des avantages et des inconvénients. Il parait difficile de mettre en place une délégation de service public dans la commune comme voulu initialement. En effet, cela demande d'avoir un prestataire ou une structure avec une capacité à projeter son activité sur plusieurs années. Ce profil est difficile à trouver. De plus, les entreprises privées mesurent leur investissement. Dans tous les cas, le conseil municipal doit prendre une décision pour assurer la pérennité du service.

La polyvalence des agents

La gestionnaire actuelle est le secrétaire général de la commune. Par manque de temps, elle ne peut développer des outils pratiques pour mieux accompagner ses agents dans une démarche qualité. D'un autre côté, cette situation permet aux agents de devenir plus autonomes.

La surveillance des enfants

La coordination entre l'équipe pédagogique, les agents de la cantine et les employés de l'association des parents d'élèves (APE) est primordiale pour leur garantir leur sécurité, un repas chaud et un temps pour l'amusement.

PISTES D'AMÉLIORATION GLOBALE POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

Entretenir une relation privilégiée avec ses communes adhérentes afin de les représenter justement devant le CGF, la CPS, le CHSP et autres institutions.

L'importance de la mise en place d'une veille juridique pour s'assurer du respect des dernières normes d'hygiène en vigueur. Informer les communes du cadre réglementaire relatif au service de restauration scolaire.

Les enjeux sont de passer d'un simple réfectoire à une cantine scolaire avec une volonté de professionnalisation du service.

Former le personnel qui n'a aucune formation initiale en restauration collective. Mettre en place un réseau pour faciliter les échanges entres les élus et cadres de la restauration scolaire de communes différentes.

Défendre un projet de formation sur site afin de prendre en compte les spécificités de chaque archipel..





"Partenariat avec le centre d'hygiène et de salubrité publique pour tous les points relatifs à l'hygiène alimentaire."

Ce temps nécessaire a permis au chef de projet de connaître les points critiques, soulignés par les actions précédentes, pour être en mesure d'apporter conseil aux élus, et à terme d'être le partenaire des services communaux en la matière.

Dans cette optique, et sachant que la restauration scolaire évolue dans un cadre règlementaire complexe, le SPCPF s'est rapproché d'experts dans leur domaine pour mieux accompagner les communes :

- Partenariat avec le centre d'hygiène et de salubrité publique pour tous les points relatifs à l'hygiène alimentaire afin de réduire au maximum les risques d'intoxications alimentaires,
- Partenariat avec l'association « goût et terroir » pour faire profiter les communes du projet « Établissements pilotes », des actions en faveur de la promotion des produits locaux,
- Des rencontres régulières avec le département des programmes de prévention de la direction de la santé afin de promouvoir les bonnes pratiques alimentaires.

Cette mutualisation des compétences permettra de mettre en place des actions de plus vaste envergure à destination de l'ensemble des communes.

Elle permettra surtout de mener sur le long terme un vrai projet global, cohérent et répondant aux exigences en matière d'équilibre et de sécurité alimentaire, de mobilisation des produits locaux et d'éducation sur le long terme pour de meilleures pratiques alimentaires bénéfiques pour la santé de la population.

La nouvelle cuisine centrale de Tubuai

Pour s'assurer que la politique d'amélioration globale de la restauration scolaire proposée par le SPCPF est en accord avec les problématiques vécues dans les communes polynésiennes, Mihirangi Moeroa, chef de projet restauration scolaire est partie à leur rencontre.

Cet état des lieux a débuté par un déplacement organisé sur la commune de Tubuai du 11 au 13 septembre 2013.



La nouvelle cuisine centrale de Tubuai construite dans l'enceinte du complexe scolaire de Mataura

Au programme de cette mission : des entretiens avec les acteurs clés du service et des visites des locaux. Il ressort de ces trois jours un bilan positif. On retiendra le travail d'équipe réalisé

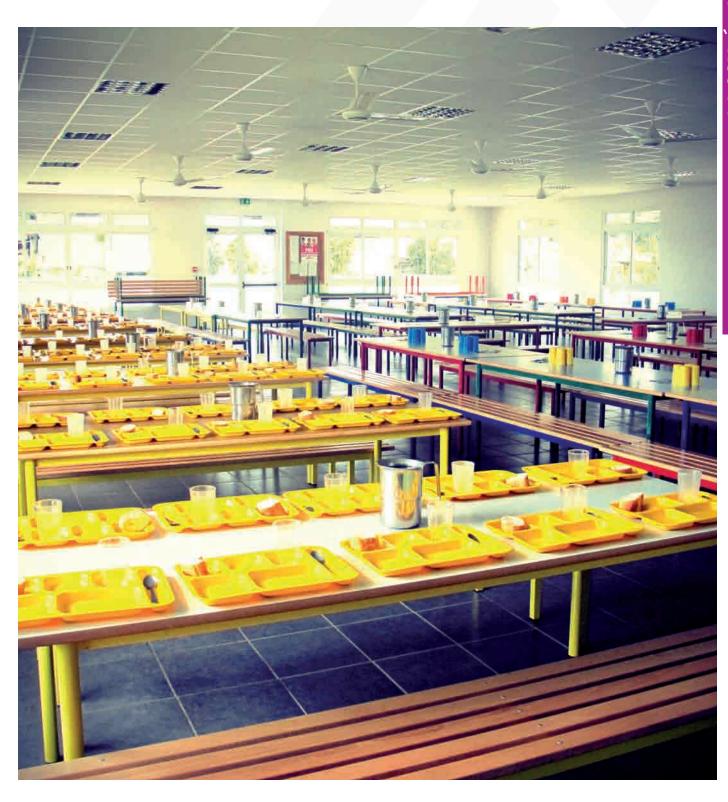
entre la commune, l'équipe pédagogique, l'association des parents d'élèves et les services du Pays. Cette approche permet de proposer aux enfants de Tubuai un repas équilibré et gouteux, servit chaud, et ceci trois fois par semaine, malgré les difficultés économiques rencontrées.

La nouvelle cuisine centrale de Tubuai, construite dans l'enceinte du complexe scolaire de Mataura est un outil professionnel récent, exploité au maximum par le nouveau gestionnaire-chef de cuisine, en poste depuis cette rentrée scolaire. Ce professionnel de la restauration a désiré mettre au service des enfants toute son expérience, acquise ces années passées dans l'hôtellerie de luxe.

La commune souhaite que les efforts poursuivis par tous permettent de fournir toujours plus de fruits et de légumes produits par les agriculteurs de l'île, pour la collation du matin proposée aux enfants de la maternelle, et pour les repas du midi. Les enfants sont des gourmets très exigeants et il n'est pas toujours simple de leur faire goûter à tout.

Cette mission a permis de collecter de précieuses informations techniques qui permettront au SPCPF de réaliser en 2014 un état des lieux de la restauration scolaire en Polynésie Française en employant les outils les plus adaptés au contexte de nos îles.

Cette étude qui va concerner l'ensemble de nos communes permettra de mieux connaitre les caractéristiques spécifiques à la Polynésie française, toujours dans l'optique d'améliorer la qualité de service de la restauration scolaire.



LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

5.1 LE BILAN DE LA MANDATURE.

La mandature 2008-2013 a été tout particulièrement marquée par :

- Le renforcement du personnel de la compétence, dont l'effectif a progressé à quatre techniciens et deux ingénieurs, au lieu de deux techniciens et un seul ingénieur en début de mandature;
- La décision de développer encore la compétence par la création d'un poste d'ingénieur et de deux techniciens en décembre 2013;
- Le projet PAPE qui a pour but de mettre en place un véritable service de l'eau et donc de produire et distribuer de l'eau potable a été réalisé dans 6 communes et a démarré en 2013 dans 4 autres communes. Ce projet est un programme pluriannuel comprenant la formation des agents à l'exploitation des installations hydrauliques, la communication auprès des usagers et un volet de politique commerciale et tarifaire. L'autonomie des équipes communales est également un objectif recherché dans le cadre de ce projet;
- Le lancement d'études d'évaluation des nappes et des forages;
- Des études sur le traitement des eaux de surface alors que l'accent était autrefois mis prioritairement sur l'exploitation des eaux souterraines;
- L'actualisation de l'étude météo sur les Tuamotu pour le dimensionnement des citernes ;
- La réalisation de schémas directeurs ;
- La maîtrise d'œuvre des travaux dans plusieurs communes ;
- La distribution d'eau potable par des communes ayant une gestion du service de l'eau en régie communale (Huahine en 2011 et Tubuai en 2012 étaient à 100% de conformité par rapport aux normes).

5.2 LE BILAN 2013_

5.2.1 LES POINTS MARQUANTS

- L'extension du projet PAPE à 4 communes supplémentaires: Rurutu, Teva I Uta, Ua Huka, Ua Pou avec la difficulté que ces communes ne disposent pas toutes des installations nécessaires à la distribution d'eau potable et que certaines exploitent les eaux de surface;
- Le démarrage de la deuxième phase du projet PAPE dans les communes de Huahine, Rimatara, Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa et Tubuai ;
- Le retour de la commune de Teva I Uta dans la compétence, commune pour laquelle une mobilisation de personnel sera nécessaire pour la maîtrise d'œuvre à

- venir des travaux de rénovation du réseau, estimés à plus de 1,3 milliards de francs ;
- La réalisation d'une programmation pluriannuelle (2013-2020) pour amener l'ensemble des communes adhérentes à la compétence à distribuer de l'eau potable ;
- La rédaction du dossier d'appel d'offres pour la première tranche des travaux de rénovation du réseau AEP de la commune de Raivavae ;
- La réalisation d'une étude pilote sur l'état de santé des forages, avec une mission de 15 jours dans la commune de Rimatara;
- Les difficultés du démarrage du conseil / assistance auprès des communes avec lesquelles la compétence n'avait pas l'habitude de travailler;
- La création d'un comité de pilotage eau potable ;
- La poursuite de la conception d'un outil d'évaluation des SPIC Eau potable;
- La poursuite des recherches de fuite sur les réseaux de distribution dans les communes ;
- Le recrutement d'un CDD pour 3 mois pour répondre à des besoins occasionnels ;
- La nomination d'un technicien AEP comme agent chargé de l'hygiène et la sécurité au travail ;
- La gestion du service AEP par l'ingénieur adjoint en l'absence de la responsable du département pour maternité. Cette dernière reprendra son poste début janvier 2014.

5.2.2 LE BILAN 2013 PAR MISSION STATUTAIRE

Les projets réalisés en 2013 sont présentés succinctement ci-dessous. On trouvera les détails en annexe.

Études

Les études réalisées ont principalement porté sur les thèmes suivants :

- Recherche de filière de traitement des eaux de surface ;
- Dossier de financement pour travaux divers ;
- Suivi du vieillissement des forages d'eau souterraine (Rimatara, Tumaraa).

Maîtrises d'œuvre

Les maîtrises d'œuvre réalisées sont les suivantes :

- Rénovation d'appareils de télésurveillance (Tumaraa) ;
- Consultation pour une étude sur la capacité de production des forages non exploités de Tumaraa ;
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la commune de Raivavae.

Conseil/assistance à la gestion

Le projet PAPE « Partenariat pour la Potabilité de l'Eau » est un élément essentiel dans le cadre de cette mission de conseil/assistance. Il a pour but de mettre en place une véritable gestion du service de l'eau potable et donc de produire et de distribuer de l'eau potable. Les objectifs intermédiaires sont les suivants :

- Mettre à disposition les moyens nécessaires au projet ;
- Définir une politique communale de l'eau ;
- Définir une politique commerciale et tarifaire de l'eau ;
- Définir une politique de communication auprès de la population ;
- Réorganiser le service hydraulique afin d'en améliorer l'efficacité si nécessaire en recrutant de nouveaux agents;
- Former les agents aux activités d'exploitation, d'entretien et de maintenance, aux règles d'hygiène et sécurité et au fonctionnement d'un réseau hydraulique.

Déroulement

Un premier projet pilote (2006 – 2008) a été réalisé avec les communes de Huahine et Rimatara. Le projet PAPE en soi a démarré en 2009 avec 4 communes, (Tahaa, Taputapuatea, Tubuai et Tumaraa) par la réalisation d'un audit des services hydrauliques qui a abordé les aspects techniques, organisationnels et de gestion.

Après la remise à niveau des installations, la mise en place des comités de pilotage, la formation des agents hydrauliques, l'organisation de journées portes ouvertes à l'occasion de la journée mondiale de l'eau et l'analyse budgétaire des SPIC, les communes PAPE ont passé avec succès la phase d'autonomie.

Le projet en 2013

En 2013, le projet PAPE a démarré pour 4 nouvelles communes (Rurutu, Teva I Uta, Ua Huka et Ua Pou) par un audit technique des installations et un audit organisationnel des services de l'eau. Les procédures d'exploitation du réseau ont également pu commencer (phase 1). Pour les communes de Huahine, Rimatara, Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa et Tubuai, le bilan de fin de la phase 1 a montré un relâchement dans la réalisation des actions de maintien de la qualité de l'eau et la nécessité d'agir sur le rendement des réseaux. Ces communes ont démarré la deuxième phase du projet PAPE qui est consacrée à la maintenance des stations de pompage (armoires électriques, anti bélier,



Rurutu, Teva I Uta, Ua Huka et Ua Pou intègrent le projet PAPE

Les maires, directeurs généraux des services, des directeur services techniques et les responsables des services hydrauliques de Rurutu, Teva I Uta, Ua Huka et Ua Pou ont été réunis à l'initiative du SPCPF le mardi 3 septembre 2013, dans la commune de Teva I Uta. pour le démarrage officiel du projet PAPE dans leurs communes.

Les communes de Rurutu, Teva I Uta, Ua Huka et Ua Pou se sont engagées pour que le projet PAPE, proposé par le SPCPF, soit réalisé sur leur territoire. A cet effet, des conventions de partenariat ont été signées durant le mois de juillet 2013. Cette journée a été consacrée à la présentation des résultats transversaux des audits organisationnels et au travail en mode projet.

Le témoignage de Cyril Tetuanui, maire de la commune de Tumaraa, a été le moment clé de la journée. Son intervention a permis de rassurer les participants sur les conditions de réalisation du projet PAPE en abordant des aspects aussi variés que les investissements, les actions menées par le personnel, la nécessité d'avoir du personnel qualifié, la tarification du service de l'eau, la communication auprès de la population notamment.

Ce séminaire a été l'occasion d'une rencontre entre les élus et les agents de communes différentes leur permettant de partager leurs connaissances et leurs difficultés d'exploitation comme des longueurs importantes de réseau à Teva I Uta ou la multiplicité des réseaux aux Marquises du fait de la géographie de ces îles.

télésurveillance), au suivi des forages et à l'amélioration du rendement des réseaux. Un audit technique des installations a permis d'identifier les besoins éventuels de remise à niveau des sites de production.



En dehors du projet PAPE, on peut également citer les projets ou actions suivantes :

- La poursuite du suivi de la création d'un outil d'observation de l'évolution des SPIC eau potable de Polynésie française :
- La poursuite du suivi des autocontrôles dans 9 communes, soit plus de 28 000 usagers concernés. Ces autocontrôles sont essentiels au fonctionnement des réseaux d'eau car seuls ceux-ci permettent de déterminer la potabilité de l'eau. La saisie des résultats d'autocontrôles a été poursuivie;
- La réalisation d'un programme de l'ensemble des actions à réaliser pour accompagner l'ensemble des communes adhérentes à distribuer de l'eau potable. Ce programme a permis d'estimer les moyens humains et financiers que devrait mobiliser le SPCPF pour atteindre cet objectif.

Contrôle de délégation du service de l'eau

En raison d'un plan de charge important, aucune action n'a pu être entreprise dans le cadre de cette mission.

5.2.3 LE PERSONNEL DE LA COMPÉTENCE AEP

Marie-Laure LAI KOUN SING

Ingénieur AEP et directrice de la compétence

Vaihere RICHMOND

Ingénieur AEP et directrice adjointe de la compétence

Serge CARABASSE

Technicien senior AEP

Anaëlle DROLLET

Technicienne senior AEP

Vaihere LI SHENE

Technicienne AEP

Moon TAAE

Technicien AEP

5.2.4 MISSIONS DES AGENTSDE LA COMPÉTENCE POUR 2013

Les agents de la compétence ont réalisé 47 déplacements et 112 jours de missions. La forte présence de l'équipe AEP sur le terrain permet un bon suivi des communes qui adhèrent à la compétence.

5.2.5 CONCLUSIONS

Le projet PAPE reste le projet phare de la compétence AEP.

Il donne une image positive du SPCPF et du département AEP. Ce projet est également « porteur d'espoir » pour l'ensemble des communes polynésiennes sur leur capacité à distribuer de l'eau potable en régie communale.

La très bonne connaissance des installations hydrauliques des communes permet au SPCPF de répondre plus rapidement et plus précisément aux interrogations des communes. En plus d'agir sur les aspects techniques de la production et de la distribution d'eau potable, la compétence considère que l'organisation des équipes communales est la base de la réussite des projets AEP.

"Le projet PAPE reste le projet phare de la compétence AEP. Il donne une image positive du SPCPF et du département eau potable."

Le département mène également des projets globaux comme le suivi de l'évolution des SPIC eau potable et la réalisation d'un programme à long terme pour l'ensemble des communes adhérentes.

En interne, les compétences des agents augmentent et se diversifient, notamment dans le domaine du suivi des forages et de la recherche de fuites. La tenue des plannings prévisionnels reste un défi pour l'équipe Eau Potable : tous les projets initialement programmés n'ont pas été effectués, en contrepartie certains projets non prévus ont été réalisés.

Une clarification du positionnement du SPCPF par rapport à certaines communes adhérentes continue de s'imposer. La charge de travail de l'équipe AEP a été importante en l'absence de la responsable du département pour congé de maternité.

5.3 DÉTAIL DES PROJETS RÉALISÉS EN 2013 PAR MISSION STATUTAIRE

			ÉTUDE	S		
ARCHIPEL	COMMUNE	OPÉRATION	DÉTAILS/ DESCRIPTION DE L'OPÉRATION	RÔLE DU SPCPF	FINANCEMENT DE L'OPÉRATION	ÉTAT
Australes	Raivavae	Filière de traitement	Bilan intermédiaire de l'étude et poursuite de l'étude	Analyse critique des données recueillies	Analyses d'eau à la charge du SPCPF : 80% FIP + 20% SPCPF	Suite conditionnée par la réalisation de travaux par la commune
Australes	Rurutu	Compréhension du fonctionnement et amélioration de l'entretien du filtre à sable lent	Recherche sur les conditions d'exploitation afin d'établir un programme d'assistance de la commune			En cours Intégré au projet PAPE
Australes	Tubuai	État de santé des forages non exploités	Étude de la capacité de production des forages non exploités	Recherche d'un prestataire		Non réalisé. Il a été conseillé à la commune d'améliorer son rendement du réseau
Australes	Tubuai	Dossier de financement - sectorisation des réseaux AEP	Pose de compteur et de vannes de secteur	Réalisation du dossier de financement	100% SPCPF	Terminé
ISV	Tahaa	État de santé des forages				Non réalisé. Le plan de charge n'a pas permis de traiter ce dossier
Marquises	Nuku Hiva	Potabilisation l'eau à Taiohae	Actualisation du schéma directeur du village de Taiohae	Rédaction du CCTP de l'appel d'offre (non prévu) puis en juillet 2013 de l'ensemble DCE	Rédaction du CCTP 100% SPCPF	CCTP Le DCE n'a pas été réalisé du fait de la charge de travail de l'équipe AEP
Marquises	Ua Pou	Filière de traitement Lot 3 : dimensionnement (prestation externe)	Étude de dimensionnement d'une filière de traitement adapté	Définition du cahier des charges, recherche d'un prestataire, suivi de l'étude, réalisation d'essai en situation	80% FIP + 20% SPCPF	En cours
Multi Communes	Rimatra Tumaraa	Suivi du vieillissement des forages	SPCPF : Étude de nappe Étude externalisée inspéction caméra modification des consignes d'exploitation	Réalisation des essais de nappe maîtrise d'œuvre de l'étude externalisée	80% FIP + 20% SPCPF	En cours



	MAITRISE D'ŒUVRE							
ARCHIPEL	COMMUNE	OPÉRATION	DÉTAILS/ DESCRIPTION DE L'OPÉRATION	RÔLE DU SPCPF	FINANCEMENT DE L'OPÉRATION	ÉTAT		
Australes	Raivavae	Appel d'offres Rénovation du réseau AEP Sud Tranche 2	Pose de canalisations hydrauliques, construction d'un décanteur, d'un filtre à sable lent et d'un réservoir	Rédiger l'appel d'offres, suivre les travaux	Maîtrise d'œuvre : 80% FIP + 20% SPCPF Travaux : contrat de projet + commune	En cours		
Australes	Tubuai	Appel d'offres de travaux pour le remplacement des armoires de commandes et des colonnes montantes des pompes	Remplacement des armoires de commande et des colonnes montantes des pompes	Rédiger l'appel d'offres suivre les travaux		Projet abandonné par la commune		
ISV	Tumaraa	Appel d'offres Rénovation de la télésurveillance (non prévu initialement)	Rénovation des appareils de télésurveillance	2013 : Suivi des travaux	80% FIP + 20% SPCPF Travaux : État+commune	Terminé		
ISV	Tumaraa	Appel d'offres de construction du 2º reservoir Tevaitoa	Construction du 2º reservoir Tevaitoa	Rédaction de l'appel d'offres, ouverture du chantier, suivi des travaux	Maîtrise d'œuvre 80% FIP + 20% SPCPF Travaux :contrat de projets + commune	Non réalisé. Financement non obtenu		
ISV	Tumaraa	Appel d'offres pour l'équipement du forage de Vaihuaru	Équipement du forage de Vaihuaru	Rédaction du dossier de financement	100% SPCPF	Non réalisé. Attente du foncier et de la capacité de production du forage		
ISV	Tumaraa	Appel d'offres pour le remplacement des ponceaux et compteurs de sectorisation	Remplacement des ponceaux et compteurs de sectorisation	Rédaction de l'appel d'offres ouverture du chantier, suivi des travaux	Maîtrise d'œuvre : 80% FIP + 20% SPCPF Travaux : État + Commune	Non réalisé. Financement non obtenu		
ISV	Tahaa	Appel d'offres de travaux de Tematau	Travaux de Tematau	2013 : Rédaction de l'appel d'offres	Maîtrise d'œuvre : 80% FIP + 20% SPCPF	Non réalisé. Financement non obtenu		
Marquises	Ua Pou	Appel d'offres pose des compteurs individuels à Hakahau	Pose des compteurs individuels à Hakahau	Rédiger l'appel d'offres suivi des travaux		Non réalisé. Financement non obtenu		



	CONSEIL / A	SSISTANCE	À LA GESTION DES RÉS	SEAUX D'FAII - PRO	JETS GLOBAL	IX
ARCHIPEL	COMMUNE	OPÉRATION	DÉTAILS/ DESCRIPTION DE L'OPÉRATION	RÔLE DU SPCPF	FINANCEMENT DE L'OPÉRATION	ÉTAT
Multi Communes	Rurutu, Teva I Uta Ua Huka, Ua Pou	PAPE Phase 1	Études de tarification de l'eau au volume, le cas échéant. Audits, techniques et organisationnels, premières formations	Réalisation des audits techniques, appel à un prestataire pour l'audit organisationnel	100% fonds propres SPCPF	Terminé.
Multi Communes	Rurutu, Teva I Uta, Ua Huka, Ua Pou	PAPE Phase 1	Premières formations	Se rendre dans chaque commune tous les 3 mois pour la formation des agents communaux	100% fonds propres SPCPF	En cours.
Multi Communes	4 communes Tahaa, Taputapuatea Tubuai, Tumaraa	PAPE Phase 1	Bilan de la phase 1	Organiser le bilan	100% fonds propres SPCPF	Terminé.
Multi Communes	4 communes Tahaa, Taputapuatea Tubuai, Tumaraa	PAPE Phase 1	Analyses budgétaires des exercices 2011 et 2012	Analyser les budgets annexes de l'eau des 4 communes	100% fonds propres SPCPF	Non réalisé du fait de la charge de travail en 2013
Multi Communes	Huahine Rimatara, Tubuai Taputapuatea	PAPE Rapports annuels	Rédaction des rapports annuels	Rédiger les rapports	100% fonds propres SPCPF	Non réalisé du fait de la charge de travail en 2013
Multi Communes	Tahaa Taputapuatea Tubuai, Tumaraa	PAPE Phase 2	Audit des armoires de commande des stations de pompage	Réaliser un diagnostic du fonctionnement des stations de pompage et estimer le coût de remise à niveau	100% fonds propres SPCPF	Terminé.
Multi Communes	Tahaa Taputapuatea Tubuai, Tumaraa	PAPE Phase 2	Formation aux procédures relatives aux stations de pompage (armoire de commande, pompe, antibélier)		100% fonds propres SPCPF	Reporté à 2014
Multi Communes	Huahine Rimatara, Tahaa Taputapuatea Tubuai, Tumaraa	PAPE Phase 2	Formation aux procédures relatives au suivi des nappes, de step-testing (quantification des fuites entre deux vannes de sectionnement)	Formation des agents	100% fonds propres SPCPF	Reporté à 2014



	CONSE	EIL / ASSISTANC	E À LA GESTION DE	S RÉSEAUX D'EAU - PR	OJETS GLOBAUX	
ARCHIPEL	COMMUNE	OPÉRATION	DÉTAILS/ DESCRIPTION DE L'OPÉRATION	RÔLE DU SPCPF	FINANCEMENT DE L'OPÉRATION	ÉTAT
Multi Communes		Film sur l'eau	Film d'animation sur la problématique de l'eau potable en PF	Piloté par le département communication, consultation des prestataires, suivi de la réalisation du film	100% fonds propres SPCPF	Terminé
Multi Communes	Toutes les communes adhérentes	Base de données des résultats d'autocontrôles	Renseignement de la base de donnée des resultats d'autocontrôles	Saisie des résultats d'analyses	100% fonds propres SPCPF	Réalisé
Multi Communes	Toutes les communes adhérentes	Consultation pour les analyses de contrôle de la qualité de l'eau	Révision des marchés avec les laboratoires d'analyses	ldentification des besoins des communes, consultation des laboratoires, analyses des offres	100% fonds propres SPCPF	Réalisé

JME 2013 : Coopérer et informer sur l'adduction d'eau potable

Le thème de la Journée Mondiale de l'eau 2013, fêtée le 22 mars, était la Coopération dans le domaine de l'eau. Établissement public de coopération intercommunale dont une des compétences est l'adduction d'eau potable, le SPCPF a participé naturellement et très activement à l'événement.

Depuis maintenant trois années, le SPCPF accompagne les communes du projet PAPE (PArtenariat pour la Potabilité de l'Eau) pour l'organisation des journées mondiales de l'eau dans ses îles éloignées de Tahiti. Des brochures, des affiches, des t-shirts ont été élaborés afin de permettre aux populations de ces communes d'être sensibilisées aux problématiques liées à l'eau potable.

En 2011 et 2012 les techniciens AEP du SPCPF s'étaient déplacés pour soutenir le personnel communal lors de ses journées dans leur mission d'information et avaient participé aux stands organisés par les communes.

En 2013, ayant acquis l'expérience nécessaire à la réalisation de ces journées mondiales de l'eau, les collectivités du projet PAPE ont mis en place leurs manifestations en totale autonomie.

Le SPCPF quant à lui s'est associé à l'Agence Française de Développement (AFD) et la Polynésienne des Eaux pour organiser une conférence-débat qui s'est tenue mercredi 20 mars au lycée hôtelier, à Punaauia.

Elle avait pour thème "L'accès à l'eau pour tous". Au menu de la manifestation : des interventions des représentants de chaque structure, ainsi que la projection de films sur l'eau avec également un débat ouvert au public.

Les intervenants et le public ont pu échanger leurs points de vue sur la particularité géographique de la Polynésie. Ils ont aussi évoqué le thème de la tarification sociale qui est un enjeu important pour permettre à chaque foyer de disposer du service de l'eau. Enfin, le sujet du financement des opérations (subventions, prêts, partenariats public/privé) a fait l'objet d'échanges fructueux entre les participants et les représentants des trois organismes.



CC	ONSEIL / ASSIST	ANCE À LA GESTION DES R	RÉSEAUX D'EAU - PROJETS TRANS	VERSAUX
ARCHIPEL	COMMUNE	OPÉRATION	RÔLE DU SPCPF	ÉTAT DE L'OPÉRATION
Tuamotu Gambier	16 communes des Tuamotu	Clarification de la situation juridique du service Eau potable	Compiler les résultats des réunions de travail et soumettre les questions en suspens au juge	En attente
Tuamotu Gambier	16 communes des Tuamotu	Rédaction de plans de formatior type pour la bonne gestion des SPIC basés sur la distributio d'eau par fontaine	Rédiger le plan	En attente
Multi archipel	Multi communes	Programme Eau potable 2013 - 2016	Établir des scénarios possibles d'exécution des différents projets des différentes communes, estimer les moyens necessaires, choisir un calendrier	Terminer
Multi archipels	Multi communes	Outil d'observation de l'évolution des SPIC en Polynésie française	Établir un outil permettant d'observer l'évolution de la gestion des SPIC eau potable en Polynésie française	En cours

De l'eau potable pour tous !

C'est le titre du dernier support de communication qui a été réalisé par le SPCPF dans le domaine de l'eau. Il s'agit d'un DVD abordant la problématique de l'eau à travers six modules didactiques. Très largement inspiré de la brochure intitulée « L'eau une ressource vitale à préserver », qui a été distribuée aux populations des six communes faisant partie du projet PAPE, ce support est destiné à servir d'introduction aux réunions publiques que les élus des communes des îles hautes tiennent régulièrement avec leur population sur la question de l'eau. Il permet d'aborder simplement l'ensemble des thèmes relatifs à l'eau dans les communes, et notamment : le service public de l'eau, pourquoi il faut payer sa facture d'eau, comment faire des économies, pourquoi les communes doivent traiter l'eau pour la rendre potable, etc.

Pour faciliter sa compréhension par l'ensemble des populations des îles hautes concernées, les six différents modules sont disponibles en quatre langues : le reo tahiti, le français, le marquisien et le mangarevien

Fabriqué en 100 exemplaires, ce support est destiné prioritairement aux communes qui adhèrent à la compétence eau potable du SPCPF, à l'exclusion des communes de l'archipel des Tuamotu, dont la problématique est spécifique. Le DVD a été également adressé aux partenaires du SPCPF (Pays, État), pour leur montrer le savoirfaire du département AEP en matière d'eau potable, et les efforts que déploient les communes pour remplir les obligations que leur confèrent la mise en application du calendrier défini par le CGCT. Une partie du contenu du DVD est également disponible via le site Internet du SPCPF ainsi que dans le DVD joint à ce rapport d'activité.





6.1 BILAN DE LA MANDATURE.

6.1.1 TONALITÉ ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

De manière globale, le bilan de cette mandature 2008-2013 montre que la compétence a poursuivi activement son rôle d'accompagnement des communes dans la gestion de l'informatique et l'optimisation de cet outil, permettant ainsi de générer de la valeur ajoutée pour leurs différents métiers.

Ce constat s'appuie sur l'observation des événements importants suivants :

- La mise en place d'un service de proximité en 2010, appelé aussi « hotline informatique », dont l'objectif est d'apporter une assistance informatique au quotidien, fortement apprécié par les communes aujourd'hui;
- Le renouvellement réussi des logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines pour ses communes adhérentes depuis l'année 2009;
- Le déploiement assuré des nouveaux logiciels de facturation/ encaissement, modernes et plus évolutifs, en remplacement des applications historiques développées par le SPCPF;
- L'informatisation du service de l'état civil des communes adhérentes par la mise en œuvre d'un logiciel adapté et l'utilisation de feuillets mobiles;
- Le paramétrage opérationnel, en 2011/2012, des logiciels de gestion des ressources humaines en vue de la nouvelle Fonction Publique Communale;
- Le recrutement en 2012 de 2 nouveaux agents suite au départ des 2 responsables logiciel/technique et qui viennent compléter l'équipe existante, avec un potentiel permettant d'envisager l'avenir.

6.1.2 SYNTHÈSE ET BILAN PAR PROJET

Renouvellement des licences de logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines

Lancé en 2009 par une consultation des fournisseurs spécialisés en partenariat avec le Trésor Public et les communes, ce projet a permis de retenir 2 éditeurs :

- Le syndicat intercommunal AGEDI : répondant aux besoins des communes de moins de 3500 habitants, les logiciels WIN-M14/WIN-PAY présentent également une facilité d'utilisation, des performances évolutives grâce aux technologies actuelles, pour un coût très raisonnable. En 2012, cette relation contractuelle évolue vers un réel partenariat par l'adhésion du SPCPF à ce syndicat;
- La société privée CEGID Public (ex-CIVITAS) avec des logiciels dont les fonctionnalités correspondent aux besoins des communes de plus de 10000 habitants.

Le service « hotline informatique »

Les communes peuvent contacter ce service de proximité mis en œuvre depuis le 1^{er} Janvier 2009, par téléphone, fax ou encore courrier électronique. Depuis ses débuts, la « hotline » gère en moyenne 1 000 demandes par an, avec un bon taux de résolution (95% en moyenne).

Informatisation de l'état civil

L'utilisation des feuilles mobiles avec le logiciel de population WIN-POP permettent d'informatiser l'ensemble de l'état civil. Après un déploiement réussi dans la commune pilote de Tubuai en 2010, ce sont aujourd'hui près de 13 communes qui bénéficient de ce service. Le déploiement dans les autres collectivités est prévu pour les prochaines années.

Déploiement du nouveau logiciel de facturation

Projet initié en 2010 par une consultation des fournisseurs, le nouveau logiciel de facturation a été déployé en 2012 avec l'éditeur AGEDI venu sur site et s'est poursuivi en 2013. Les objectifs fixés ont été réalisés : de l'installation du logiciel à l'assistance au démarrage des utilisateurs, 13 communes utilisent aujourd'hui ce nouveau logiciel.

Mise en œuvre de la FPC dans les logiciels de gestion des ressources humaines

Le paramétrage des logiciels a été opérationnel dans les délais impartis. Initié en 2010, ce dossier fût prioritaire pour la compétence informatique, avec un impact sur l'ensemble de ses communes adhérentes et syndicats intercommunaux.

L'application de ce nouveau statut dans le courant 2012 a nécessité un travail en collaboration étroite avec les éditeurs, malgré parfois un manque de support de leur part.

6.1.3 CHIFFRES CLÉS

EVOLUTION DES DE				JES					
PAR LA « HOTLINE » DE 2009 À 2012									

PAR LA « HOTLINE » DE 2009 A 2012									
	2009	2010	2011	2012	2013				
Nombre de tickets ouverts	1 213	1 094	1 096	775	968				
Nombre de tickets résolus	1 129	1 066	1 052	742	929				
TAUX DE RÉSOLUTION	93%	97%	95%	95%	96%				

A Constitution of the cons

6.2 BILAN DE L'ANNÉE 2013

6.2.1 TONALITÉ ET FAITS MARQUANTS EN 2013

De façon générale, la compétence informatique a obtenu les résultats attendus, avec une équipe renouvelée depuis 2012 et plus réactive face aux besoins des communes, renforçant son image qui reste cependant encore mitigée dans certaines communes.

Cette tonalité repose sur le constat des faits marquants s uivants :

- Une équipe renouvelée et au complet depuis un an, permettant une répartition équilibrée de la charge de travail au sein de la compétence;
- Une nouvelle organisation interne qui a amélioré la complémentarité de ses 2 missions, favorisant une meilleure réactivité dans le service rendu aux communes, mais qui doit encore se poursuivre;
- Le déploiement des logiciels de facturation et d'état civil au sein des communes identifiées pour 2013, avec des résultats attendus et bien présents ;
- L'accompagnement des communes en danger au niveau de l'environnement informatique ;
- L'assistance informatique est opérationnelle avec un taux de résolution constant. Elle est appréciée par les collectivités, mais ses résultats doivent être mieux communiqués aux adhérents;
- Une difficulté de support des éditeurs dans l'instabilité de certains logiciels, comblée par la compétence informatique, mais qui ne favorise pas l'amélioration de son image auprès des communes : le service rendu est de qualité, mais dans la réactivité.

6.2.2 SYNTHÈSE ET BILAN PAR PROJET

Assistance aux communes

Depuis sa mise en œuvre, les résultats attendus sont bien visibles. Cette année encore, les délais de réponse sont respectés avec un bon taux de résolution des demandes, soit 96 %. Il existe toutefois une difficulté lorsque les incidents rencontrés sont de niveau 2, où l'intervention de l'éditeur est nécessaire : les délais de réponse sont rallongés et impactent de manière négative l'image de ce service apprécié des communes adhérentes.

Vers l'informatisation de l'état civil

La gestion de l'état civil est une compétence obligatoire des communes. Jusqu'à présent, pour accomplir cette mission, les agents en charge de l'état civil remplissaient les imposants registres à la main. La tâche était ardue puisque selon les cas ce sont 3 ou 4 registres qu'il fallait recopier à l'identique sans aucune erreur.

Ce logiciel permet de réaliser les actes d'état civil ainsi que tous les imprimés s'y rapportant. Win-Pop s'appuie sur le logiciel de traitement de texte Word pour donner des documents facilement modifiables et adaptables. Ce logiciel permet ainsi :

- De créer des actes de l'état civil,
- D'imprimer ces actes sous toute forme (extrait, copie, avis...),
- De créer et imprimer les mentions,
- De gérer les registres,
- De gérer la reprise des registres antérieurs à l'installation du logiciel, par saisie ou numérisation des actes.

En janvier 2011, la commune de Tubuai a été la première à utiliser les feuillets informatiques en lieu et place des registres « papier ».



Les agents des communes et Tamatoa GUERRY leur formateur du SPCPF

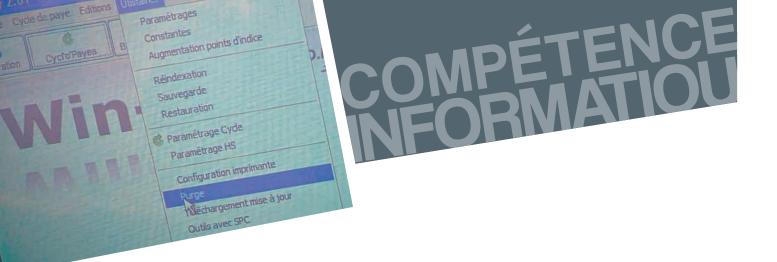
Outre le fait que cette activité demandait beaucoup de concentration et de temps, la problématique du stockage et de conservation de ses registres était un casse tête pour les communes. Il fallait avoir un espace de stockage important qui devait également assurer une bonne conservation des registres dans un climat humide. Par ailleurs, la manipulation de ces registres à chaque modification de l'état civil (naissance, mariage, divorce, changement de nom, décès) augmentait leur fragilisation.

Pour répondre aux attentes des communes, le SPCPF a testé depuis 2007 un logiciel de « gestion de l'état civil et de la population » dénommé WIN-POP, édité par le syndicat mixte A.G.E.D.I.

Au cours de la même année, les agents des communes de Paea, Maupiti et Ua Pou ont été formés à l'utilisation du logiciel pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 2012.

En 2012, 9 communes (Rurutu, Rimatara, Teva I Uta, Taiarapu Ouest, Taputapuatea, Tumaraa, Hiva Oa, Nuku Hiva, Hitia'a O Te Ra) ont fait l'acquisition du logiciel. 29 agents communaux ont ainsi bénéficié d'une assistance de groupe, dispensée par l'équipe « logiciel » de la compétence informatique du SPCPF, afin d'être opérationnels le 1er janvier 2013.

En 2013, le logiciel a été installé dans les communes d'Uturoa, Bora Bora, Tahaa, Raivavae, Rapa, Ua Huka, Tahuata, Fatu Hiva, pour une mise en œuvre le 1er janvier 2014.



Déploiement des logiciels de facturation (WIN-FAC/WIN-EAU) et d'état civil (WIN-POP)

La compétence informatique a poursuivi ce déploiement auprès de ses communes adhérentes :

- WIN-FAC et WIN-EAU : l'objectif principal était de déployer ces logiciels au sein des 6 communes de l'archipel des Marquises. Ce projet a été réalisé dans les délais impartis;
- WİN-POP: Sur 3 collectivités identifiées, 2 communes passeront à l'informatisation de l'état civil au 1^{er} Janvier 2014;
- Assistance de groupes et assistance au démarrage : toutes les sessions prévues dans le cadre de ces projets ont été réalisées.
- Renouvellement des licences antivirales : la mission « environnement informatique » a mené ce projet avec succès dans les 2 communes identifiées, mais également dans 4 autres collectivités où l'urgence s'est révélée en cours d'année ;
- Remise en service des serveurs critiques : 5 communes ont subi des incidents importants au niveau des serveurs informatique, paralysant le fonctionnement de certains services communaux. Après remontée de ces problèmes à la compétence informatique, la mission Environnement Informatique a assuré la remise en service de l'ensemble de ces machines.

Assistance de groupes pour les logiciels de comptabilité et de ressources humaines

50% seulement des actions prévues ont été réalisées en raison d'un manque de participants.

Paramétrage de la nouvelle Contribution de Solidarité Territoriale (CST)

Ce dispositif ayant évolué en juillet/août 2013 pour une application au 1^{er} Octobre 2013, le défi pour la compétence informatique était d'apporter les adaptations nécessaires aux logiciels de gestion des ressources humaines auprès de ses 38 communes adhérentes dans des délais très courts : ce calendrier imposé a été respecté.

"CST : le calendrier imposé a été respecté."

Étude et maitrise d'œuvre

- Commune de Tumaraa : le renouvellement du parc informatique a été réalisé en 2013 ;
- Commune de Teva I Uta : le renouvellement des serveurs est en cours et sera finalisé pour 2014;



6.2.3 RÉPARTITION DES LOGICIELS PAR COMMUNE ET PAR TYPE D'USAGE

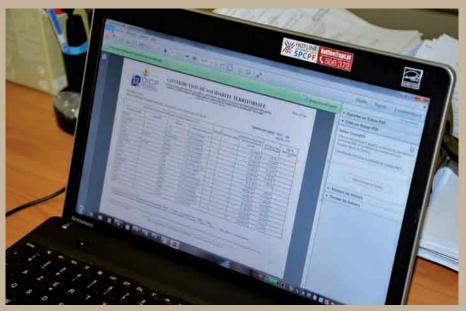
NOMBRE DE COLLECTIVITÉS	COMPTABILITÉ	GRH	ÉLECTIONS	POPULATION ÉTAT CIVIL	M14	PAYES	FACTURATION	RÔLE	FACTURATION (EAU)	FACTURATION (ÉLECTRICITÉ)	TOTAL
	CEGID	CEGID	A.GE.D.I	A.GE.D.I	A.GE.D.I	A.GE.D.I	A.GE.D.I	SPCPF	SPCPF	SPCPF	
Australes	-	-	5	3	6	6	3	4	3	1	31
lles du Vent	5	5	5	4	3	3	4	2	-		31
lles sous le vent	5	5	6	3	1	1	6	5	3	1	36
Marquises	-	-	6	2	7	7	-	2	2		26
Tuamotu-Gambier	r -	-	15	1	18	18	-	-	1	1	31
TOTAL	10	10	37	13	35	35	13	13	9	3	178

Modification des taux de CST

Par arrêté n°1113 du 09 Août 2013, le Conseil des Ministres adoptait un nouveau modèle de déclaration de la Contribution de Solidarité Territoriale (CST) pour les traitements, salaires et indemnités diverses, avec une entrée en vigueur prévue le 1er Octobre 2013. En modifiant les taux et les tranches de la CST, cette évolution règlementaire avait un impact sur les logiciels de gestion RH des éditeurs CEGID et AGEDI, distribués par le SPCPF.

La décision du Conseil des Ministres donnait un délai d'adaptation très court. Les communes quant à elles préparent toutes les formalités liées à la paye en début de mois pour permettre au trésor public de contrôler et traiter les rémunérations pour la fin du mois.

L'enjeu pour la compétence informatique était de fournir dans les temps impartis les évolutions techniques des logiciels requises auprès de ses 38 communes adhérentes et 10 intercommunalités conventionnées, en prenant en compte, l'éloignement géographique et les disparités, en terme de télécommunication, de ces collectivités.



De l'étude au déploiement sur site, en passant par les échanges avec les fournisseurs, les développements et tests de conformité, la compétence informatique a ainsi mené les travaux nécessaires pour mener à bien ce projet.

C'est grâce au système de télémaintenance et à l'implication de chaque collectivité concernée que le défi a été relevé Cette technique permet aux agents de la Hotline informatique du SPCPF d'intervenir sur les ordinateurs des communes quelque soit la distance, à condition de disposer d'une connexion Internet. L'équipe informatique du SPCPF a pu ainsi assister les communes dans le déploiement des mises à jour des logiciels.

100% des collectivités travaillant avec le SPCPF ont bénéficié dans les délais impartis des mises à jour des logiciels leur permettant de réaliser la paie de leurs agents avec la nouvelle grille CST.

LA COMPÉTENCE COMMUNICATION

7.1 LE BILAN DE LA MANDATURE 2008-2014.

La tonalité générale

Créé en début de mandature (septembre 2008) avec l'arrivée d'un professionnel du domaine, le département communication s'est développé au fil des mois. Il a construit une image dynamique du SPCPF et des communes en élaborant de nouveaux supports et en renforçant la présence du président dans les médias. C'est désormais un service reconnu qui est souvent sollicité par eux lorsque l'actualité concerne le monde communal.

Les événements et faits marquants

La communication s'est développée en direction des différents publics du SPCPF tout au long de la mandature. Les actions et les supports ont permis de renforcer l'image de la structure et de valoriser les opérations réalisées en partenariat avec les communes.

Le premier chantier du département communication a été le changement du logo du SPCPF et l'élaboration d'une charte graphique à l'effet de moderniser et dynamiser l'image de la structure auprès de ses différents publics.

Tout au long de la mandature, le département a élaboré plusieurs supports à destination des élus et des communes : le rapport d'activité annuel, le lexique bilingue des sigles acronymes et mots clés du vocabulaire institutionnel communal polynésien, l'offre de formation, l'agenda, les actes du congrès, des dépliants...etc.

Le congrès des communes a fait l'objet d'une attention particulière. Chaque année, les visuels de communication ont été renouvelés afin de donner aux participants le sentiment d'appartenance au monde communal et ainsi démontrer l'esprit de cohésion qui anime les communes lors de cet événement phare et le faire perdurer dans le temps. La valorisation de l'événement dans les médias en est un résultat positif, tout comme la réalisation des actes à travers un support haut de gamme constituant à lui seul un vecteur important de l'image du SPCPF. Au final la manifestation jouit désormais d'une forte notoriété et son accompagnement en termes de communication a permis d'asseoir la légitimité du SPCPF et le leadership de son président pour s'exprimer au nom de la totalité des communes, bien au-delà des seules communes adhérentes.

La mandature a vu aussi **la création du site internet** qui reflète l'actualité du SPCPF et du monde communal. Ce site doit désormais évoluer.

Les projets réalisés en partenariat avec les communes adhérentes ont bénéficié d'un traitement spécifique. On notera ici toutes les campagnes de communication qui ont eu lieu autour du projet PAPE: organisation des journées mondiales de l'eau dans les communes participantes, l'édition de brochures bilingues, la réalisation d'un DVD pour permettre aux communes de mieux communiquer sur leur service de l'eau, etc.

La communication interne du SPCPF s'est structurée en proposant des moments de rassemblement du personnel afin de mieux communiquer ensemble et d'assurer une meilleure cohésion de l'équipe.

Les bureaux et comités syndicaux ont également fait l'objet d'un travail spécifique (utilisation de la charte graphique pour les présentations, convocation...).

Une synthèse de la mandature

La mandature a été incontestablement marquée par le renouvellement de l'image du SPCPF grâce au développement des actions de communication pour les compétences et la création de nouveaux supports. Ces résultats ont été obtenus en contrepartie d'une charge de travail qui n'a cessé d'augmenter, et qui porte ses fruits par la reconnaissance de la structure dans le paysage institutionnel polynésien et auprès de ses différents publics.

7.2 LE BILAN DE L'ANNÉE 2013 .

Le plan d'action du département communication pour l'année 2013 a été mené dans la continuité de l'évolution entamée en 2012 : la recherche de l'équilibre dans le soutien aux départements pour leurs actions respectives, la poursuite d'opérations qui ont démontré leur efficacité et la préparation de l'année 2014.

7.2.1 LA COMMUNICATION EXTERNE

La communication externe s'est appuyée d'une part sur les éléments définis avec les départements : AEP, Informatique, Formation des élus, Promotion de l'institution communale pour le volet communication de leurs actions, et d'autre part sur la reconduction de la réalisation de supports de communication récurrents (rapport d'activité, actes du congrès notamment), l'actualisation de supports existants (agenda 2014) ou l'élaboration de nouveaux supports (formation des élus, informatique).

Le département AEP

Après deux années (2011/2012) marquées par de nombreuses opérations, le rôle du département communication pour 2013 a été restreint à l'apport d'un soutien technique au département AEP pour l'accompagnement dans l'organisation de divers séminaires. La journée mondiale de l'eau a été organisée à Tahiti en collaboration avec deux autres partenaires : l'AFD et la Polynésienne des Eaux. D'importantes retombées médiatiques en ont découlé.

Le département informatique

Renforcé par l'arrivée de personnel supplémentaire au cours de l'année 2012, le département informatique devait consolider notablement son action en 2013. Le département communication a été chargé de le conseiller et de l'accompagner afin d'améliorer et conforter l'image de la compétence au sein des communes adhérentes.

Cela s'est traduit par la réalisation de deux supports : un autocollant reprenant les coordonnées de la hotline du SPCPF a disposer sur les ordinateurs des agents des communes utilisant les logiciels distribués par le SPCPF, et un dépliant sur le thème de la sauvegarde des données, identifié comme étant un problème récurrent.

La formation des élus

Le rôle du département a été d'accompagner la responsable de la compétence dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie de communication. Cela s'est traduit notamment par la réalisation d'un nouveau support de communication à destination de l'ensemble des élus municipaux venu se substituer au traditionnel catalogue de formation, dont le format et le contenu n'étaient plus adaptés, compte tenu des nouvelles demandes du comité de pilotage des élus.

La promotion de l'institution communale

Dans la perspective du renouvellement des mandats des élus municipaux en 2014, le comité de pilotage des élus avait souhaité que la compétence Promotion de l'institution communale soit renforcée, et que la direction du



LA COMPÉTENCE LA COMMUNICATION COMMUNICATION



SPCPF agisse davantage sur le terrain, au contact direct des élus. Le département communication a été associé à deux actions (ISLV et Marquises) afin de promouvoir le SPCPF dans les communes, notamment en accompagnant la direction dans ses déplacements et en assurant une mission de conseil dans la mise en forme des réunions et dans la relation avec les élus notamment. Dans un autre domaine, le SPCPF a participé, aux côtés du CGF, à la troisième édition du « Carrefour de l'Emploi Public » qui se tient à l'Université de la Polynésie française.

Édition de supports

Éditer les supports récurrents du SPCF (agenda, actes du congrès des communes, rapport d'activité de l'année passée, offre de formation à destination des élus) ou en créer de nouveaux constitue une mission centrale du département communication. Ces projets étaient au nombre de trois pour l'année 2013: l'agenda du SPCPF pour 2014, le film sur l'eau (DVD « PAPE »), et l'offre de formation à destination des élus.

L'agenda 2014 du SPCPF

L'édition 2013 ayant connu un grand succès, le Comité Syndical réuni en février 2013 pour le vote du budget avait décidé de reconduire l'opération pour l'année 2014, dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux et des choix que les nouveaux élus devront faire pour la continuité des actions du SPCPF. Ce support permet d'accroître la notoriété de la structure et des objectifs qu'elle poursuit ainsi que des moyens et des actions mis en œuvre pour les atteindre. Son financement est rendu possible par un coût réduit grâce à l'apport d'annonceurs qui ont acheté de l'espace sous la forme de pages de publicité insérées dans le contenu rédactionnel de l'agenda.

Le DVD PAPE

Dans les cartons depuis de longs mois, ce projet a considérablement muri en 2011 et 2012 avec l'aboutissement de la campagne de communication PAPE. La consultation a été menée en fin de 3° trimestre 2012 et le choix du prestataire opéré dans la foulée. Le produit a été finalisé au cours du second trimestre 2013 et diffusé en octobre. Ce nouveau support doit permettre d'introduire la problématique générale de l'eau potable en Polynésie française (ressource, habitudes de consommation, paiement des factures, etc.) à l'occasion de réunions publiques dans les communes adhérentes à la compétence AEP du SPCPF.





L'offre de formation à destination des élus

Réalisation du « Calendrier des actions 2013 et offre de formation à destination des élus ». en substitution du « Catalogue de formation » dont, le format et le contenu n'étaient plus adaptés, compte tenu des nouvelles demandes du comité de pilotage des élus.

Les supports destinés à la compétence informatique

Réalisation de deux supports : un autocollant reprenant les coordonnées de la hotline du SPCPF a mettre en place sur les ordinateurs des agents des communes utilisant les logiciels distribués par le SPCPF, et un dépliant sur le thème de la sauvegarde des données.

7.2.2 LA COMMUNICATION INTERNE

Organiser, planifier la communication interne et ses modalités pour afficher à l'extérieur du SPCPF (dans les communes) une image cohérente en dépit de compétences techniques différentes poursuivant des objectifs et des actions sans points communs apparents constituait le principal objectif de l'année 2013.

La cohésion de l'équipe

Une action de cohésion a été organisée. Elle a permis de fédérer et de redynamiser l'équipe. Cette action a aussi mis l'accent sur la problématique des échanges inter compétences liée aux différences de culture professionnelle, de représentation, des spécificités et des enjeux de chacune d'entre elles.

Le plan de communication interne lié à l'intégration à la FPC

Un plan de communication interne a été élaboré afin d'informer et d'accompagner le personnel dans le processus d'intégration à la FPC.

En conclusion, le recrutement de nouveaux collaborateurs a permis de renforcer la cohésion de l'équipe. La qualité de la communication interne a très sensiblement progressé. Il faut cependant rester vigilant pour maintenir et développer l'esprit d'équipe et la circulation de l'information.



L'offre de formation pour l'année 2013 a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux. Elle a fait également l'objet d'une présentation dans certains conseils municipaux par Mme Ivana Surdacki, directrice adjointe en charge de la formation des élus»



LA GOUVERNANCE DU SPCPF

8.1 LA DÉFINITION DES AXES STRATÉGIQUES

Le Comité de pilotage des élus organisé en 2012 a fixé des objectifs pour 2013-2014, qui consistaient à préparer de la manière la plus efficace le passage à la prochaine mandature.

Cela s'est traduit par un programme d'actions en 2013 qui a démarré par un séminaire de réflexion. En février 2013, le SPCPF s'est appuyé sur une mission d'expertise et de conseil conduite par le CNFPT pour réfléchir à la définition des prochaines orientations stratégiques pour le syndicat.

"L'organisation de la gouvernance se traduira par des actions visant à faciliter la prise de fonction des élus au sein du SPCPF."

De cette réflexion sont issus des axes stratégiques sur les évolutions à mener en termes de moyens et d'organisation, sur l'accompagnement que le SPCPF doit apporter aux communes dans des projets importants pour le monde communal (finances et fiscalité, intercommunalité, déchets...).

La réflexion a également abouti à identifier les enjeux en terme de gouvernance qui s'imposeront naturellement au SPCPF compte tenu d'une actualité communale importante. Les nouvelles équipes municipales installées à l'issue des élections devront nommer leurs représentants (membres du comité syndical) au sein des structures intercommunales comme le SPCPF.

Les délégués ainsi désignés seront réunis quelques semaines plus tard pour élire le Président et les membres du Bureau du SPCPF. La prise de fonction de la future équipe du SPCPF doit être facilitée afin d'assurer la continuité du service public mais également pour permettre à cette même équipe d'organiser son mode de gouvernance.

8.2 L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE.

L'organisation de la gouvernance se traduira par des actions visant à faciliter la prise de fonction des élus au sein du SPCPF. Parmi ces actions, sont prévues notamment :

- L'accompagnement du Président mais également du bureau par l'équipe technique dans la prise de leurs fonctions (information sur le fonctionnement du SPCPF, explication de l'organisation actuelle et celle possible en application du CGCT et selon le style de gouvernance souhaité),
- La mise en place d'instances d'aide à la décision (auprès du Président et membres du bureau) permettant aux élus de participer et de s'impliquer dans la vie de la structure. Les élus y travaillent en étroite collaboration avec les techniciens. Elles constituent un appui à la décision efficace assurant un relais permanent avec le Président et/ou le bureau syndical.

Il s'agit :

- De(s) comité(s) de pilotage(s) ou de commissions de travail sur des sujets ou projets spécifiques.
- Du groupe de formateurs élus qui sera à consolider ou à reconstituer à l'issue des élections. Ce groupe est une ressource importante tant sur le plan de l'animation de formations que pour analyser et identifier les besoins en formation en liaison avec l'évolution des problématiques communales
- La réalisation, sur le programme de la compétence « promotion de l'institution communale », mais avec un impact sur la gouvernance, d'une mission du CNFPT afin de définir les perspectives du partenariat avec cette institution, et donc de l'évolution du SPCPF lui-même,
- Enfin, la mise en cohérence et la traduction des orientations stratégiques en programme d'actions avec notamment des actions de communication interne spécifiques pour les agents.

7 actions sont programmées en 2014 pour un budget estimé à **1 814 600 F FCFP** en coût direct.



LES RESSOURCES HUMAINES

9.1 LE CONTEXTE

La mandature 2008-2014 a été marquée par des réformes importantes et notamment la mise en œuvre d'une fonction publique communale polynésienne. Le SPCPF a été un acteur important dans les travaux de mise en place du statut du personnel.

La mise en place de ce statut à donné lieu à de grandes modifications du paysage communal avec notamment la création du Centre de Gestion et de Formation (CGF) et du conseil supérieur de la FPC. Cela a eu un impact fort sur le SPCPF puisque la mise en œuvre de la FPC a impliqué le transfert de fait de la compétence de la formation des agents au CGF.

Ce transfert s'est traduit pas le départ d'une partie des agents du SPCPF (l'équipe formation et une partie du secrétariat comptabilité : 1 directeur de la formation, 2 responsables de formation, 2 agents secrétaire-comptable).

Dès lors, les orientations retenues pour l'évolution du SPCPF ont consisté à développer et consolider les autres compétences avec de nouveaux projets en partenariat avec les communes mais également les partenaires institutionnels. Pour y répondre le renforcement de moyens humains a été nécessaire dès 2012, ainsi :

En 2012

La compétence informatique fonctionne au complet depuis septembre 2012 avec les recrutements d'un nouveau technicien et du directeur du département.

En 2013

- La compétence « restauration scolaire » a accueilli son chef de projet;
- Un poste de juriste à été créé et est pourvu depuis juillet ;
- Malheureusement le recrutement du poste de chef de projet finances et fiscalité a été déclaré infructueux. L'opportunité de renouveler la démarche est laissée à l'appréciation du nouveau président du SPCPF, en fonction de la stratégie qui aura été définie avec les membres du bureau.

9.2 LE BILAN PAR COMPÉTENCES.

Compétence informatique

Elle est en cours de consolidation. Les recrutements de 2 agents (1 technicien et le chef de projet) ont permis de ré-

"Les bilans positifs confirment une montée en puissance des compétences."

duire considérablement voir rattraper les retards dans les interventions sur le terrain ;

La restauration scolaire

Le recrutement du chef de projet a permis de préparer un plan d'action du projet opérationnel dès 2014 ;

L'accompagnement juridique sur les grands projets communaux

Priorité pointée par les élus en 2012, le recrutement du juriste a été réalisé en 2013. Son intervention a été concentrée sur le « projet SMO », grand dossier de la fin de la mandature ;



Compétence eau potable

L'évolution constante de l'activité au sein de ce département a nécessité une adaptation importante de l'équipe et un travail de réflexion avec les élus du comité de pilotage eau potable. Le bilan 2013 est positif et les efforts réalisés par cette compétence pour répondre aux besoins des communes ont été salué. Il faut noter l'entrée en 2013 de TEVA I UTA dans le projet PAPE avec un accompagnement du SPCPF qui doit prendre en compte les difficultés de la commune en termes de moyens. Par ailleurs, il s'agit de la 1^{re} commune des IDV à faire appel aux services du SPCPF. Les projections réalisées sur la période 2014-2017 imposent le renforcement de l'équipe ;

La Promotion de l'Institution Communale

Marquée par les grands dossiers de l'intercommunalité, des finances et de la fiscalité et du traitement des déchets dans l'archipel des lles du vent, qui ont mobilisé le SPCPF (essentiellement la direction) ;

La formation des élus et le département communication Ils ont fonctionné à moyens constants.



Les bilans positifs confirment une montée en puissance des compétences avec les recrutements opérés au sein des services informatique, juridique et restauration scolaire.

9.3 LES FAITS MARQUANTS EN 2013 _

- Les recrutements programmés et réalisés (restauration scolaire et juriste);
- Un recrutement infructueux sur le poste de chef de projet finances et fiscalité ;
- Le départ en congé de maternité du responsable de l'AEP suivi d'un congé sans solde (intérim par son adjointe d'avril 2013 à janvier 2014);
- Le départ d'un agent en congés pour convenance personnelle depuis juin 2013 (pour 6 mois) puis une demande de renouvellement de 3 ans acceptée;
- Le départ à la retraite de la directrice adjointe chargé des finances et de la gestion au 31 décembre 2013 ;
- Le recrutement au sein de l'AEP d'un agent sur CDD afin d'absorber la charge de travail sur le dossier Teva I Uta;
- Et enfin, l'intégration du personnel du SPCPF qui constitue un évènement majeur dans la vie de la structure.

9.4 L'IMPACT DE L'ÉVOLUTION SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

- L'absence d'un des 2 secrétaires du service de gestion et des moyens (SGM) a été difficile à absorber en 2013 compte tenu de :
 - La formation à la comptabilité du second secrétaire, dont le tutorat a été assuré par la directrice adjointe chargée des finances et de la gestion;
 - Le remplacement de la secrétaire (en congé pour convenance personnelle depuis juin) avec une procédure de recrutement en urgence et un accompagnement à la prise du poste assurée par la direction.
- La montée en puissance des compétences informatique et AEP, l'accompagnement du SMO ainsi que les derniers recrutements (restauration scolaire et juridique) ont généré de l'activité supplémentaire au service gestion est moyens. Cette progression devrait se poursuivre et s'intensifier avec les futurs recrutements AEP (3 recrutements).
- Enfin, le départ à la retraite de la directrice adjointe chargée des finances et de la gestion a permis une réflexion qui a débouché sur une redéfinition de l'organisation du service gestion et moyens et un repositionnement de ses missions.



La présente note aborde successivement l'exécution budgétaire au regard des prévisions, l'équilibre général et le détail des différents chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Le compte administratif constitue le bilan financier de l'année écoulée. Il comprend plusieurs paramètres :

- Résultat de l'exercice par section,
- Résultat reporté,
- Restes à réaliser.

À l'issue de l'ensemble de ces opérations se dégage le résultat de clôture de l'exercice. Cette étape est suivie de l'affectation du résultat pour équilibrer la section d'investissement si nécessaire, et du calcul du montant du report qui sera inscrit au budget 2014.

10.1 BILAN FINANCIER_

Le budget 2013 voté s'élevait en dépenses (fonctionnement + investissement) à **366 376 069 F CFP** contre **401 111 795 F CFP** en 2012.

Le volume budgétaire global prévu a diminué en raison du transfert de la compétence « formation des personnels communaux » opéré en 2012 au Centre de Gestion et de Formation, l'année 2013 étant la première année pleine sans formation du personnel.

10.2 ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT_

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 affiche un déficit de **9,3MFCFP**. En intégrant l'excédent de fonctionnement des années antérieures s'élevant à **70,2MFCFP**, celui-ci s'élève au 31 décembre 2013, à la somme de **60,9MFCFP**.

Résultat de l'exercice

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 248 926 709 F CFP

contre 286 014 963 F CFP réalisés en 2012

Recettes: 239 619 264 F CFP

contre 275 508 019 F CFP réalisés en 2012

RÉSULTAT: -9 307 445 F CFP

Résultat antérieur N-1 : 70 219 029 F CFP

Résultat de clôture : Excédent : 60 911 584 F CFP

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 17 434 774 CFP

contre 10 487 531 F CFP réalisés en 2012

Recettes: 15 077 903 F CFP

contre 14 036 353 F CFP réalisés en 2012

RÉSULTAT : - 2 356 871 F CFP

Résultat antérieur N-1 : 23 578 848 F CFP

Résultat de clôture : Excédent : 21 221 977 F CFP

Résultat reporté

Le compte administratif total, en intégrant le résultat reporté de 2012 (fonctionnement + investissement) s'élève donc à :

Dépenses : 266 361 483 F CFP Recettes : 324 916 196 F CFP Résultat : 82 133 561 F CFP

Restes à réaliser

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

Dépenses : 2 346 732 F CFP

Recettes: 0 F

3) BALANCE GÉNÉRALE

Fonctionnement: 60 911 584 F CFP Investissement: 21 221 977 F CFP





10.2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2013 s'élèvent à 348,5 MF CFP soit un taux de réalisation de 93,05 % par rapport aux prévisions. Ce montant intègre l'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures. Ces recettes proviennent principalement des contributions des communes adhérentes, des subventions du FIP et dotations de l'État, et enfin de l'excédent de fonctionnement.

Le tableau ci-après donne la ventilation par nature des recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	DÉSIGNATION	PRÉVISIONS (a) EN F CFP	RÉALISATIONS (b) EN F CFP	% DES RÉALISATION (b)/(a)
002	Excédent de fonctionnement	70 219 029	70 219 029	100%
13	Atténuation de charges	1 915 000	5 804 796	303,12%
70	Produits services, du domaine & ventes div.	820 348	1 708 430	207,53%
74	Dotations, subventions & participations	260 025 440	223 938 911	86,12%
77	Produits exceptionnels		8 173 127	-
	TOTAL FONCTIONNEMENT	366 376 069	348 495 044	95,12%

Détail par catégorie de recettes

Chapitre 74

Ce chapitre s'élève à 223,94 MF CFP et est alimenté par :

- les contributions des communes adhérentes pour 205,44 MF CFP,
- les subventions du FIP pour les études et maîtrises d'eau de l'AEP pour 10,5 MF CFP,
- les participations des collectivités non adhérentes pour **7,9 MF CFP**.

Il est précisé que sur subventions État et FIP budgétées sur 2013, il nous reste à percevoir **21,7 MF CFP**, somme qui sera inscrite au budget 2014.

10.2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à 248,9 MF CFP sur 333,0 MF CFP inscrits soit un taux de réalisation de 74,76 %, alors qu'en 2012 elles s'élevaient à 286 MF CFP.

Le tableau ci-contre donne la ventilation par nature de ces dépenses :

Répartition par catégorie de dépenses

Chapitre 011

Les charges à caractère général représentent un volume financier de **78,9 MF CFP** et détiennent un taux de réalisation de **54,4** %. Elles correspondent aux dépenses courantes de fonctionnement telles que l'achat de fournitures de bureau, l'entretien, la maintenance du patrimoine (bâtiment, véhicules de service, matériel, mobilier, etc.), l'électricité, le téléphone, l'achat de formations auprès de prestataires, les assurances, les frais de transport des élus, des agents du SPCPF, etc.

Ce taux de 54 % s'explique :

- par des efforts de gestion dans toutes les compétences,
- par le report sur 2014 des études budgétées à la compétence eau potable.

Chapitre 012

Les charges de personnel représentent 146,1 MF CFP réalisés, soit 89 % des pré-

visions contre **172,4MFCFP** en 2012. Elles se détaillent comme ci-après :

- 98,4 MF CFP pour les salaires du personnel permanent,
- 28,7 MF CFP pour les charges patronales
- 3,3 MF CFP correspondant à la rémunération des formateurs,
- 13,0 MF CFP pour les salaires du personnel en CDD,
- 2,7 MF CFP pour les cotisations au CGF.

Ce poste est en diminution de 17,32 % par rapport à 2012 en raison du transfert au CGF de 7 agents en 2012, et s'explique par le non recrutement du chef de projet fiscalité communale et les recrutements différés à mi 2013 du chef de projet restauration scolaire et de la juriste.

Au 31/12/2013, le SPCPF emploie 21 agents.

CHAPITRE	DÉSIGNATION	PRÉVISIONS (a) EN F CFP	RÉALISATIONS (b) F CFP	% DES RÉALISATION (b)/(a)
023	Virement à la section d'investissment	2 260 419	0	0%
011	Charges à caractère général	143 741 962	78 91 <i>7 74</i> 6	54,40%
012	Charges de personnel	164 111 500	146 130 834	89,04%
65	Autres charges de gestion courante	13 426 000	7 519 583	56,01%
66	Charges financières	2 000 000	1 145 292	57,26%
67	Charges exceptionnelles	135 351	7 908 669	-
68	Dotations aux amortissements	7 304 585	7 304 585	100%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	332 979 817	248 926 709	74,76%



Chapitre 66

Le chapitre 66 enregistre les intérêts relatifs à la ligne de trésorerie contractée auprès de la Banque de Tahiti et de la SOCREDO.

Pour 2013, ils s'élèvent à **1,15 MF CFP** soit un taux de réalisation de **57** % par rapport aux prévisions. Ce montant en augmentation (**0,34 MF CFP** en 2012) traduit la difficulté de trésorerie venant des retards de paiement des communes, mais aussi la volonté par la mobilisation de 2 lignes de trésorerie de payer aux plus vite les fournisseurs.

Chapitre 68

Le chapitre 68 enregistre les dotations aux amortissements, obligatoires, même si le besoin en investissement ne le justifie pas pour l'année en cours.

10.2.3 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

La section de fonctionnement génère un excédent de 60 911 584 F CFP.

Il avait été décidé de ne pas alourdir les charges des communes par une augmentation des cotisations, compte tenu de la difficulté financière de certaines communes et de l'excédent cumulé antérieur. Les contributions des communes adhérentes ont donc été stabilisées. Cette stabilisation des contributions correspond aussi au fait que le SPCPF est arrivé à ce que les dépenses de fonctionnement soient équivalentes aux recettes, et donc aux contributions demandées aux communes adhérentes.

Le résultat de l'exercice en section de fonctionnement de la totalité des compétences est excédentaire.

10.3 ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

Le résultat de clôture de la section d'investissement 2013 affiche un solde négatif de **2,36MFCFP**. Ajouté à ce résultat l'excédent de l'exercice antérieur de **23,58MFCFP** permet de disposer d'un résultat de clôture excédentaire de **21,22 MF CFP**.

10.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **38,66 MF CFP** de recettes d'investissement réalisées proviennent :

- de l'excédent d'investissement reporté pour 23,58 MF CFP,
- des écritures de cessions d'immobilisations pour 7,78 MF CFP,
- de la dotation aux amortissements pour 7,30 MF CFP

Elles représentent un taux de réalisation de 115,75 % par rapport aux prévisions qui étaient de 33,9 MF CFP.

10.3.2 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des mandats émis pour l'année 2013 s'élève à **17,4 MF CFP**, soit une réalisation de **51,17** %.

Détail des réalisations :

- 7,5 MF CFP (dont 2,3 MF CFP d'opérations d'ordre correspondant à la cession de matériel) pour l'acquisition de matériels informatiques (licences anti-virus, serveur, mini portable, disques durs) et du matériel pour le département « communication ».
- 2,15 MF CFP (dont 1,9 MF CFP d'opérations d'ordre correspondant à la cession de matériel) pour le département AEP.
- 3,36 MF CFP, pour l'acquisition de logiciel de facturation Winfac et Win Eau et du logiciel de gestion des listes électorales.
- 4,2 MF CFP (dont 3,2 MF CFP d'opérations d'ordre correspondant à la cession de matériel) pour le département formation des élus

10.3.3 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

L'excédent global d'investissement est de **21,2 MFCFP**, traduisant non pas un défaut de réalisation mais l'obligation d'amortir et donc d'avoir une réserve pour l'avenir. Au 31/12/2013 :

- Le résultat reporté de 2012 fait apparaître un excédent de 23 578 848 F CFP
- Le résultat de clôture présente un excédent de 21 221 977 F CFP
- Les restes à réaliser présentent un solde de 2 346 732 F CFP

En cumulant les deux sections, le résultat affiche un excédent pour toutes les compétences.

10.4 LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER DES ILES-DU-VENT, DES ARCHIPELS ET DES AUSTRALES

Le compte de gestion du Trésorier est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

La concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2013 a été constatée.



Au 31/12/2013 la trésorerie était de **25,28 MF CFP**. Les titres de recettes relatives aux contributions des communes adhérentes ont été émis en trois temps : 1/3 avant le vote du budget, 1/3 après le vote de ce dernier en avril et un dernier 1/3 en août. L'objectif de ce procédé était double :

• d'une part, maintenir notre trésorerie en début d'année, sans de trop mobiliser la ligne souscrite auprès de la banque,

• et d'autre part, permettre aux communes de payer leur contribution en 3 fois dans l'année, et donc d'éviter de faire trop baisser leur propre trésorerie.

Cette situation de trésorerie positive a été rendue possible par la mobilisation de la ligne de trésorerie (60 MF CFP cumulé) et par un excédent en début d'année de 90 MF CFP.

Il convient cependant de ne pas oublier les difficultés persistantes de paiement par les communes de leurs contributions. Au 31/12/2013, les restes à recouvrer s'élèvent à **82 MF CFP**. C'est le maintien de l'excédent à près de **82 MFCFP** qui permet d'avoir une trésorerie positive.

10.6 LA RÉPARTITION PAR COMPÉTENCE, L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les statuts du SPCPF imposent le suivi des comptes du syndicat compétence par compétence. Ces éléments, ainsi que ceux relatifs aux recettes permettent d'établir un tableau récapitulatif global des résultats par compétence constituant une aide aux prises de décisions pour l'affectation du résultat.





COMPTE ADMINISTRATIF 2013 AFFECTATION DU RÉSULTAT + RESTES À RÉALISER							
	A.G.	ÉLUS	PROMOTION	REST. SCOL.	AEP	INFORMAT.	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT							
TOTAL BUDGET 2013	12 603 776	7 008 813		250 000	2 177 323	11 356 340	33 396 252
Réalisé	7 492 671	4 277 648		154 535	2 150 206	3 359 714	1 <i>7</i> 434 <i>77</i> 4
Restes à réaliser	2 125 200				221 532		2 346 732
Déficit antérieur	0 (17 07)	4.077.440		154505	0.071.700	0.050.71.4	10 701 507
DÉPENSES TOTALES Réalisé	9 617 871 5 884 215	4 277 648 4 918 324		154 535	2 371 738 2 757 769	3 359 714 1 51 <i>7</i> 595	19 781 506 15 077 903
Restes à réaliser	3 004 213	4 910 324			2/3//09	1 317 393	13 0// 903
Excédent de fonctionnement capitalisé							
Excédent antérieur	6 759 667	5 686 482		250 000	1 043 954	9 838 745	23 578 848
TOTAL RECETTES	12 643 882	10 604 806		250 000	3 801 723	11 356 340	38 656 751
% réalisation DÉPENSES (y compris RAR	76,31%	61,03%		61,81%	108,93%	29,58%	59,23%
% réalisation RECETTES (y compris RAR)	100,32%	151,31%		100,00%	174,61%	100,00%	115,75%
CECTION DE FONICEION IN IEMATNIE							
SECTION DE FONCTIONNEMENT TOTAL BUDGET 2013	00 520 557	F2 770 744	44 272 450	10.014.500	86 106 838	45 072 704	222 070 017
Réalisé	90 530 557 81 227 050	53 778 766 45 935 048	46 373 450 22 536 282	10 916 500 2 807 728	57 035 176	45 273 706	332 979 817 248 926 709
Redise	61 227 030	45 935 046	22 330 262	2 007 720	37 033 170	39 303 423	240 920 709
DÉPENSES TOTAL RÉALISÉ	81 227 050	45 935 048	22 536 282	2 807 728	57 035 176	39 385 425	248 926 709
Réalisé	85 869 052	25 138 607	28 775 718	4 143 858	62 368 549		239 619 264
Excédent 2012	5 780 024	21 682 104	19 107 421	6 709 802	3 630 503	13 309 175	70 219 029
RECETTES TOTAL RÉALISÉ	91 649 076	46 820 711	47 883 139	10 853 660	65 999 052	46 632 655	309 838 293
% réalisation DÉPENSES	89,72%	85,41%	48,60%	25,72%	66,24%	86,99%	74,76%
% realisation RECETTES	101,24%	87,06%	103,26%	99,42%	76,65%	103,00%	93,05%
76 Tealisation Receives	101,2476	07,0076	103,2076	77,4270	70,0576	103,00%	73,0376
% réalisation DEPENSES (FONCT.+INV)	88,08%	82,60%	48,60%	26,53%	67,29%	75,48%	73,34%
% réalisation RECETTES (FONCT.+INV)	101,12%	94,47%	103,26%	99,44%	79,06%	102,40%	95,12%
· ·							
Besoin de financement							
Résultat de fonctionnement 2013	10 422 026	885 663	25 346 857	8 045 932	8 963 876	7 247 230	60 911 584
Autofinancement 2013	10 (00 00)	005 //0	05.04/.057	0.045.000	0.040.074	7.0.47.000	(0.011.50.4
Excédent de fonctionnement 2013	10 422 026	885 663	25 346 857	8 045 932	8 963 876	7 247 230	60 911 584
Résultat d'investissement 2013	5 151 211	6 327 158	05 044 057	95 465	1 651 517	7 996 626	21 221 977
Résultat global 2013	15 573 237	7 212 821	25 346 857	8 141 397	10 615 393	15 243 856	82 133 561

Ce tableau fait apparaître un résultat de fonctionnement de **60 911 584 F CFP**. Il a été proposé d'inscrire au budget 2014 :

- en excédent de fonctionnement (002) la somme de **60 911 584 F CFP**.
- en excédent d'investissement (001) la somme de **21 221 977 F CFP**.

L'analyse des résultats par compétence peut également être faite comme ci-dessous :

Administration générale

L'excédent de fonctionnement s'élève à **10,4MFCFP**. Celui-ci correspond à un effort continu d'économie dans la gestion quotidienne.

Formation des élus

L'excédent de fonctionnement s'élève à **0,8 MF CFP**. Ce faible excédent traduit une consommation forte des crédits, c'est-à-dire la réalisation des actions programmées.

Promotion

L'excédent de fonctionnement s'élève à **25,3 MF CFP**. Cet excédent correspond au non recrutement du chef de projet fiscalité communale et au coût moindre de réalisation des actions.

Restauration scolaire

L'excédent de fonctionnement s'élève à **8,0MFCFP**. Cet excédent fort correspond au recrutement tardif du chef de projet restauration scolaire et au report en 2014 du projet d'audit.

Eau potable

L'excédent de fonctionnement s'élève à **8,9 MF CFP**, en hausse sensible par rapport à fin 2013 (**+5,3 MF CFP**). Cette compétence a retrouvé une bonne santé financière après des années difficiles.

Informatique

L'excédent de fonctionnement de cette compétence est revenu à un niveau normal : **7,2 MF CFP** (-**6,1 MF CFP**). Cette situation est la traduction d'une équipe enfin au complet et s'inscrivant dans la durée.

Investissement

L'excédent global d'investissement est de **21,2 MF CFP**, traduisant non pas un défaut de réalisation, mais l'obligation d'amortir et donc d'avoir une réserve pour l'avenir.

Conclusion

Avec un excédent global de **82,1 MFCFP**, le SPCPF garde une marge de manœuvre pour l'année 2014, même si cette marge a baissé de **11 MFCFP** en une année. Il faut cependant ne pas perdre de vue la nécessité d'analyser la situation compétence par compétence.

Cet excédent global s'explique toujours par des efforts de gestion en interne mais également au niveau des actions.

Il constitue de fait, dans un climat financier communal très difficile, une réserve de trésorerie et/ou d'actions non négligeable. Cependant son devenir peut donc faire débat car cet excédent est en baisse constante.





APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION 2013 ET PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 1_

Le compte administratif 2013 du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française et le compte de gestion 2013 du Trésorier des lles-du-Vent, des lles Australes et des Archipels sont approuvés.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 248 926 709 F CFP et les recettes à 239 619 264 F CFP soit un résultat de fonctionnement de -9 307 445 F CFP.

L'intégration du résultat de l'année 2012 de **70 219 029 F CFP** affiche au final un excédent de fonctionnement au 31/12/2013 de **60 911 584 F CFP**.

La répartition par compétence de cet excédent s'établit comme ci-après :

• Administration générale : 10 422 026 F CFP

Formation des élus : 885 663 F CFPPromotion : 25 346 857 F CFP

Restauration scolaire: 8 045 932 F CFP

• A.E.P.: 8 963 876 F CFP

• Informatique: 7 247 230 F CFP







En investissement, les dépenses s'élèvent à 17 434 774 F CFP et les recettes à 15 077 903 F CFP soit un résultat d'investissement de -2 356 871 F CFP.

L'intégration du résultat de l'année 2012 de **23 578 848 F CFP** affiche un excédent de **21 221 977 F CFP** au 31/12/2013, réparti par compétences comme ci-dessous :

Administration générale : 5 151 211 F CFP
Formation des élus : 6 327 158 F CFP

Promotion: 0 F CFP

Restauration scolaire: 95 465 F CFP

A.E.P.: 1 651 517 F CFPInformatique: 7 996 626 F CFP

Il est constaté le montant des restes à réaliser :

• en recettes d'investissement de 0 F CFP.

• en dépenses d'investissement de 2 346 732 F CFP.

Il est constaté qu'aucun besoin de financement en investissement n'est nécessaire.

ARTICLE 2_

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **60 911 584 F CFP**, il est décidé d'affecter :

En report de fonctionnement (compte 002) la somme de 60 911 584 F CFP, se répartissant comme suit :

Administration générale : 10 422 026 F CFP
Formation des élus : 885 663 F CFP

• Restauration scolaire: 8 045 932 F CFP

• A.E.P.: 8 963 876 F CFP

Informatique: 7 247 230 F CFP

Promotion: 25 346 857 F CFP

ARTICLE 3_

Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.



		COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	COMPÉ	COMPÉTENCES OPTIONNELLES		
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE	RESTAURATION	EAU		
SUBDIVISION	COMMUNES	FORMATION DES ÉLUS - PROMOTION	SCOLAIRE	POTABLE	INFORMATIQUE	
		DE L'INSTITUTION COMMUNALE	DU 1 ^{er} Degré			
Australes	RAIVAVAE	Oui	Oui	Oui	Oui	
Australes	RAPA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Australes	RIMATARA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Australes	RURUTU	Oui	Oui	Oui	Oui	
Australes	TUBUAI	Oui	Oui	Oui	Oui	
Îles du Vent	HITIAA O TE RA	Oui			Oui	
Îles du Vent	MAHINA	Oui	Oui		Oui	
Îles du Vent	MOOREA	Oui				
Îles du Vent	PAEA	Oui			Oui	
Îles du Vent	PAPARA	Oui				
Îles du Vent	PAPEETE	Oui				
Îles du Vent	PIRAE	Oui				
Îles du Vent	PUNAAUIA	Oui				
Îles du Vent	TAIARAPU Est	Oui				
Îles du Vent	TAIARAPU Ouest	Oui			Oui	
Îles du Vent	TEVA I UTA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Îles Sous-le-Vent	BORA BORA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Îles Sous-le-Vent	HUAHINE	Oui	Oui	Oui		
Îles Sous-le-Vent	MAUPITI	Oui			Oui	
Îles Sous-le-Vent	TAHAA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Îles Sous-le-Vent	TAPUTAPUATEA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Îles Sous-le-Vent	TUMARAA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Îles Sous-le-Vent	UTUROA	Oui			Oui	
Marquises	FATU HIVA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Marquises	HIVA OA	Oui			Oui	
Marquises	NUKU HIVA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Marquises	TAHUATA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Marquises	UA HUKA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Marquises	UA POU	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	ANAA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	ARUTUA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	FAKARAVA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	FANGATAU	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	GAMBIER	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	HAO	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	HIKUERU	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	MAKEMO	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	MANIHI	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	NAPUKA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	NUKUTAVAKE	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	PUKAPUKA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	RANGIROA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	REAO	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	TAKAROA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	TATAKOTO	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tuamotu-Gambier	TUREIA	Oui	Oui	Oui	Oui	
TOTAL		46	34	33	39	

